



Bulletin Officiel

N° 5619 Mercredi 30 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

COMMUNIQUE DE PRESSE

SITEX	25
-------	----

ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNIMED - AGO -	26
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	27
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE -	27
TELNET HOLDING - AGE -	28
TUNIS RE - AGS -	28
CEREALIS - AGO -	29

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL S.A - AGO -	30
----------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ASSURANCES MAGHREBIA
- SOTETEL
- SITEX

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ASSURANCES MAGHREBIA

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018

- SICAV ENTREPRISE
- STRATEGIE ACTIONS SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** prévue pour 21 Juin 2018 à 9 heures, a été reporté pour le Mercredi 27 Juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « unité de fabrication des médicaments » dite « UNIMED », sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19/06/2018 à 11^h,00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira – 4060 Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2017 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées.
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 11h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2017 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2018 - AS - 6063

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 12h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6064

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le Lundi 25 juin 2018 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac- Tunis est arrêté comme suit :

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2018 - AS - 6061

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » **sont** convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 08H30 mn , à l'Hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2018, 2019 & 2020.

2018 - AS - 6062

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les Actionnaires de la Société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 07 Juin 2018 à Onze heure (11h00) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et distribution de dividendes.
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.
9. Renouvellement du mandat des représentants de la CTKD et des petits porteurs
10. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL S.A »**

Siège social : Boulevard de la terre- Centre Urbain Nord- 1003 El khadra Tunis –
Tél. : 71 766 900 - Fax : 71 766 710

La société de transport des hydrocarbures par pipelines porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 mai 2018 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 517.275 dinars pour le porter de 20.173.725 dinars à 20.691.000 dinars et ce par incorporation de :

- 493.783,592 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2017.
- 23.491,408 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2017 ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 103.455 actions nouvelles gratuites de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente neuf (39) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2018** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **29 juin 2018**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **29 juin 2018**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **29 juin 2018**.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,944	173,965		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,071	118,087		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,792	100,805		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,183	103,197		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,057	104,069		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,522	15,524		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,616	113,630		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,114	1,114		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,227	102,238		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,596	1,598		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,195	42,200		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,058	57,064		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,186	126,215		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	125,039	125,086		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	158,465	158,025		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	575,880	574,559		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	136,803	136,219		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	142,228	141,943		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	142,346	142,088		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,958	120,427		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	124,967	124,683		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	174,416	173,748		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	102,680	102,733		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	107,038	107,081		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	171,083	170,936		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	149,046	148,816		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,830	115,688		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,641	122,548		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,661	24,615		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2366,613	2381,801		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,949	132,271		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	161,009	162,192		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	197,100	203,440		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,963	19,269		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5390,116	5174,915		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,898	2,911		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,470	2,476		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,273	1,283		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,156	1,160		
40	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,197	1,206		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,206	1,219		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	130,127	131,895		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,434	124,609		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1144,535	1158,770		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,067	12,275		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,958	11,093		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,295	106,309
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	100,929	100,940
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,773	102,786
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,717	100,730
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,041	102,056
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	109,157	105,277
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,534	102,548
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,900	99,911
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,003	102,012
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,276	102,290
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,261	105,273
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,710	104,725
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,092	103,102
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	105,526	102,110
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,038	101,051
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,456	102,467
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	105,086	105,101
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,882	101,894
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	106,889	103,552
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	100,666	100,680
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	100,882	100,893
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,667	103,678
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,696	100,707

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,410	10,411
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,530	105,541
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,462	101,476
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,912	106,925
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,226	10,228
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	63,693	63,714
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	108,187	108,028
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,203	18,213
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	323,217	323,627
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	31,306	31,261
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2535,352	2533,942
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	76,114	76,083
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,060	56,018
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	118,443	118,357
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	109,217	109,087
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,955	10,959
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,163	12,114
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,853	15,912
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,077	15,026
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,423	16,395
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,819	13,807
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	161,469	161,173
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	149,624	149,414
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,647	9,683
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	125,373	124,769
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	95,973	94,481
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	100,761	99,419
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,333	96,185
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	118,076	117,990
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,101	100,836
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,723	10,749
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,924	107,939
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	170,475	170,389
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	117,439	118,595
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,481	113,317
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,932	122,161
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,137	218,335
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	192,493	193,142
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	161,985	162,406
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,149	25,662
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,512	155,264
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,917	127,075
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9302,953	9282,269
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,327	82,663
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1063,093	1075,453
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6142,910	6110,243
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5466,074	5373,732
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,643	102,141
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	129,664	129,342
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 008,753	12 141,134

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2017			31/12/2016
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1 Actifs incorporels	3.1				
AC11 Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		1 106 462,128	844 784,894	261 677,234	82 716,832
		1 106 462,128	844 784,894	261 677,234	82 716,832
AC2 Actifs corporels	3.2				
AC22 Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		6 866 607,674	5 506 136,129	1 360 471,545	1 342 321,766
		6 866 607,674	5 506 136,129	1 360 471,545	1 342 321,766
AC3 Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	7 297 029,017	2 467 552,195	4 829 476,822	5 370 056,181
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	17 577 252,049	6 957 175,029	10 620 077,020	10 695 121,339
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	13 501 864,872	162 581,288	13 339 283,584	10 190 416,288
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	36 519 170,298	2 764 584,584	33 754 585,714	32 823 194,680
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	143 768 092,000		143 768 092,000	124 640 493,568
AC335 Dépôts et cautionnements		0,000		0,000	1 740,000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		895 710,507		895 710,507	781 205,191
		219 559 118,743	12 351 893,096	207 207 225,647	184 502 227,247
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	13 017 138,534		13 017 138,534	12 291 269,500
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	28 607 671,288		28 607 671,288	23 644 194,464
		41 624 809,822		41 624 809,822	35 935 463,964
AC6 Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	11 443 779,159		11 443 779,159	11 601 504,257
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
AC612 Primes à recevoir	3.5.2	25 686 531,403	13 936 980,977	11 749 550,426	10 343 471,629
AC612 Primes à annuler	3.5.3	(1 276 577,212)		(1 276 577,212)	(454 731,864)
AC612 Autres Créances diverses	3.5.4	8 636 547,550	6 733 655,900	1 902 891,650	3 192 307,201
AC612 Comptes courants co-assureurs		181 853,893		181 853,893	172 154,297
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance					
AC62 Comptes courants des cédantes		337 085,869		337 085,869	1 717 355,286
AC62 Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043,092	413 043,092	0,000	0,000
AC63 Autres créances					
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	2 745,750		2 745,750	76 680,622
AC633 Débiteurs divers	3.5.6	4 650 566,655		4 650 566,655	5 182 498,423
		50 075 576,159	21 083 679,969	28 991 896,190	31 831 239,851
AC7 Autres éléments d'actif	3.6				
AC71 Valeurs à l'encaissement	3.6.1	20 579 277,195		20 579 277,195	12 726 108,781
AC71 Avoir en banque, CCP et caisse	3.6.2	3 617 666,089		3 617 666,089	10 096 739,767
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.3	4 742 514,325		4 742 514,325	4 590 824,736
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	5 674 903,041		5 674 903,041	4 530 209,482
AC733 Autres comptes de régularisation	3.6.5	566 269,062		566 269,062	444 176,862
		35 180 629,712	0,000	35 180 629,712	32 388 059,628
Total de l'actif		354 413 204,238	39 786 494,088	314 626 710,150	286 082 029,288

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>		Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		4.1		
CP1	Capital social		45 000 000,000	45 000 000,000
CP2	Réserve Légale		925 903,785	513 367,734
CP2	Réserves Facultatives		0,000	1 499 999,884
CP2	Autres Réserves		1 523 384,943	1 321 457,308
CP4	Autres capitaux propres		15 748 375,017	11 138 622,782
CP5	Résultats reportés		8 432,615	0,000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice			63 206 096,360	59 473 447,708
CP6	Résultat de l'exercice		8 874 809,828	8 250 721,017
Total des capitaux propres avant affectation			72 080 906,188	67 724 168,725
Passif		4.2		
PA2	Provisions pour autres risques et charges		755 345,680	755 345,680
PA23	Autres provisions		755 345,680	755 345,680
PA3	Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA310	Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	38 987 833,338	35 058 471,672
PA331	Provisions pour sinistres	4.2.1.2	142 166 424,050	128 239 635,685
PA331	Prévisions de recours à encaisser	4.2.1.3	(8 997 665,374)	(6 653 947,577)
PA361	Provisions mathématiques des rentes	4.2.1.4	2 581 902,071	2 740 889,450
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.1.5	2 347 558,540	2 305 112,470
PA361	Provisions pour risques en cours	4.2.1.6	0,000	0,000
PA361	Provisions pour égalisation	4.2.1.7	4 300 000,000	4 300 000,000
			181 386 052,625	165 990 161,700
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	23 184 750,198	21 965 696,567
PA6	Autres dettes	4.2.3		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	2 733 281,793	772 321,996
PA61	Comptes courants de co-assureurs	4.2.3.2	1 307 720,279	1 456 158,204
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.3	19 366 988,579	17 108 609,912
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.4	726 423,184	644 923,717
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	6 238 802,208	4 737 209,198
PA634	Créditeurs divers	4.2.3.6	6 329 971,735	4 014 922,789
			36 703 187,778	28 734 145,816
PA7	Autres passifs	4.2.4		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	516 467,681	912 510,800
			516 467,681	912 510,800
TOTAL DU PASSIF			242 545 803,962	218 357 860,563
Total des capitaux propres et du passif			314 626 710,150	286 082 029,288

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2017	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2017	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2017	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2016
PRNV1 Primes acquises	5.1	140 073 586,718	(44 994 799,643)	95 078 787,075	92 904 060,129
PRNV11 Primes émises et acceptées		144 002 948,384	(45 720 668,677)	98 282 279,707	95 109 143,401
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		(3 929 361,666)	725 869,034	(3 203 492,632)	(2 205 083,272)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	8 780 115,557		8 780 115,557	7 382 320,983
PRNV2 Autres produits techniques	5.3	248 924,160		248 924,160	55 798,752
CHNV 1 Charges de sinistres	5.4	(91 544 242,163)	15 902 828,766	(75 641 413,397)	(69 672 414,212)
CHNV11 Montants payés	5.4.1	(77 617 453,798)	10 939 351,942	(66 678 101,856)	(64 264 146,592)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		(13 926 788,365)	4 963 476,824	(8 963 311,541)	(5 408 267,620)
CHNV 2 Variation des autres provisions techniques		2 502 705,176		2 502 705,176	(1 864 768,884)
CHNV2 Variation des provisions mathématiques des rentes		158 987,379		158 987,379	(1 377 237,864)
CHNV2 Variation des prévisions de recours		2 343 717,797		2 343 717,797	(487 531,020)
CHNV2 Variation de la provision pour risques en cours		0,000		0,000	0,000
CHNV 3 Participation aux bénéfices et ristournes		(42 446,070)	310 143,011	267 696,941	458 977,512
CHNV 4 Frais d'exploitation	5.5	(22 747 733,996)	9 891 899,842	(12 855 834,154)	(11 458 782,983)
CHNV41 Frais d'acquisition	5.5.1	(17 901 027,124)		(17 901 027,124)	(17 651 540,164)
CHNV42 Frais d'acquisition reportés		151 689,589		151 689,589	943 665,256
CHNV43 Frais d'administration	5.5.2	(4 998 396,461)		(4 998 396,461)	(3 290 408,023)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			9 891 899,842	9 891 899,842	8 539 499,948
CHNV 5 Autres charges techniques	5.6	(6 029 787,440)		(6 029 787,440)	(7 688 834,187)
CHNV 6 Variation de la provision pour égalisation		0,000		0,000	0,000
RTNV Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		31 241 121,942	(18 889 928,024)	12 351 193,918	10 116 357,110

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>RTNV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		12 351 193,918	10 116 357,110
<i>PRNT1</i>	Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	15 167 531,294	14 273 998,461
<i>PRNT11</i>	Revenus des placements		8 624 909,704	6 988 504,731
<i>PRNT12</i>	Autres produits de placements		4 132 368,845	3 709 832,575
<i>PRNT13</i>	Reprises de corrections de valeurs sur placements		1 108 461,183	889 827,243
<i>PRNT14</i>	Profits provenant de la réalisation des placements		1 301 791,562	2 685 833,912
<i>CHNT1</i>	Charges des placements	6.2	(3 472 477,234)	(4 348 572,574)
<i>CHNT11</i>	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(2 411 966,635)	(2 149 783,733)
<i>CHNT12</i>	Correction de valeur sur placements		(912 342,395)	(1 468 388,575)
<i>CHNT13</i>	Pertes provenant de la réalisation des placements		(148 168,204)	(730 400,266)
<i>CHNT2</i>	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(8 780 115,557)	(7 382 320,983)
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.3	158 262,691	143 894,305
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.4	(184 893,684)	(145 849,745)
	Résultat provenant des activités ordinaires		15 239 501,428	12 657 506,574
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat		(5 569 105,150)	(3 296 838,650)
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		9 670 396,278	9 360 667,924
	Eléments extraordinaires	6.5	(795 586,450)	(1 109 946,907)
	Résultat net de l'exercice		8 874 809,828	8 250 721,017

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (exprimé en dinars)

		31/12/2017	31/12/2016
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>338 817,021</u>	<u>251 807,112</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	338 817,021	251 807,112
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>3 961 194,866</u>	<u>4 334 196,791</u>
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 454 154,843	3 260 794,350
HB22	Titres et Actifs acquis avec engagement de revente		
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24	Autres engagements donnés	507 040,023	1 073 402,441
HB3	VALEURS RECUS EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
HB4	VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5	VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6	AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		128 287 184,005	123 153 964,515
Sommes versées pour paiement des sinistres		(64 786 657,969)	(65 244 421,658)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 999 352,231	567 303,793
Décaissements de primes sur les cessions		(27 326 298,128)	(28 645 610,478)
Encaissements de sinistres sur les cessions		3 159 794,327	3 000 265,210
Commissions versées aux intermédiaires		(131 086,544)	(350 360,007)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(9 396 843,040)	(9 399 849,765)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(166 987 874,751)	(106 839 003,353)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		154 319 326,168	113 623 289,715
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(22 888 282,924)	(17 292 720,835)
Produits financiers reçus		3 293 014,372	2 465 032,161
Autres mouvements		(6 728,608)	16 089,520
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	(465 100,861)	15 053 978,818
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(345 224,474)	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		(3 200 000,000)	(2 500 000,000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(3 545 224,474)	(2 500 000,000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 468 748,343)	(2 680 190,000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(2 468 748,343)	(2 680 190,000)
Variation de trésorerie		(6 479 073,678)	9 873 788,818
Trésorerie au début de l'exercice		10 096 739,767	222 950,949
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 617 666,089	10 096 739,767

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31/12/2017**

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des *ASSURANCES MAGHREBIA* se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB – GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996, les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Conception & développement	53 418	53 418	0	0%
Logiciels	864 334	627 348	236 986	38%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	188 710	188 710	0	0%
Total valeur brute	1 106 462	869 476	236 986	27%
Amortissements	844 785	786 759	58 026	7%
Total valeur nette	261 677	82 717	178 960	216%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Aménagements Agencements et Installations	2 683 438	2 645 270	38 168	1%
Matériels de transport	838 941	802 441	36 500	5%
Matériels informatique	2 038 190	1 969 020	69 170	4%
Equipements de bureaux	1 156 899	1 032 758	124 141	12%
Autres Immobilisations	149 140	111 224	37 916	34%
Total valeur brute	6 866 608	6 560 713	305 895	5%
Amortissements	5 506 136	5 218 391	287 745	6%
Total valeur nette	1 360 472	1 342 322	18 150	1%

3-3 : Placements

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Terrains d'exploitation	1 858 829	1 858 829	0	0%
Constructions d'exploitation	5 438 200	5 438 200	0	0%
Total valeur brute	7 297 029	7 297 029	0	0%
Amortissements	2 467 552	1 926 973	540 579	28%
Total valeur nette	4 829 477	5 370 056	-540 579	-10%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Terrains hors exploitation	552 276	552 276	0	0%
Constructions hors exploitation	17 024 976	17 024 976	0	0%
Total valeur brute	17 577 252	17 577 252	0	0%
Amortissements	6 957 175	6 882 131	75 044	1%
Total valeur nette	10 620 077	10 695 121	-75 044	-1%

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Cette rubrique comprend la participation de MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle. Elle présente au 31-12-2017 un solde de **13 339 284 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	2 823 092	2 823 092	0	0%
MAGHREBIA VIE	5 000 000	5 000 000	0	0%
CODWAY	3 347 168	147 168	3 200 000	2174%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	2 331 605	2 331 605	0	0%
Provision pour dépréciation des titres	162 581	111 449	51 132	46%
Total	13 339 284	10 190 416	3 148 868	31%

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2017 de **33 754 586 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Actions cotées	24 950 816	23 683 374	1 267 443	5%
Parts OPCVM	4 673 800	3 822 059	851 741	22%
Provision pour dépréciation des titres	1 147 099	1 676 978	-529 879	-32%
Actions et titres non cotés	6 894 554	8 854 331	-1 959 776	-22%
Provision pour dépréciation des titres	1 617 485	1 859 590	-242 105	-13%
Total	33 754 586	32 823 195	931 391	3%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2017 de **143 768 092 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Bons de trésor assimilables	46 443 136	40 544 529	5 898 607	15%
Emprunts obligataires	32 824 956	29 095 965	3 728 992	13%
Placements à Court et Moyen Terme	64 500 000	55 000 000	9 500 000	17%
Total	143 768 092	124 640 494	19 127 598	15%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **13 017 139 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
P.P.N.A. Incendie	4 303 907	4 055 769	248 138	6%
P.P.N.A. Individuel accident	53 086	54 420	-1 334	-2%
P.P.N.A. Vol	187 256	184 067	3 189	2%
P.P.N.A. Santé	1 453 614	1 281 069	172 545	13%
P.P.N.A. Risques spéciaux	3 170 327	2 827 802	342 525	12%
P.P.N.A. Responsabilité civile	3 436 301	3 512 764	-76 463	-2%
P.P.N.A. Maritime	412 648	375 379	37 269	10%
Total	13 017 139	12 291 270	725 870	6%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2017 de **28 607 671 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
S.A.P. Incendie	15 247 330	11 511 936	3 735 394	32%
S.A.P. Auto	2 657 758	2 327 711	330 047	14%
S.A.P. Individuel accident	49 880	65 286	-15 406	-24%
S.A.P. Vol	343 480	323 045	20 435	6%
S.A.P. Maladie	1 113 143	1 161 856	-48 713	-4%
S.A.P. Risques spéciaux	3 036 720	3 228 436	-191 716	-6%
S.A.P. Responsabilité civile	3 298 489	3 781 914	-483 425	-13%
S.A.P. Maritime	2 860 871	1 244 010	1 616 861	130%
Total	28 607 671	23 644 194	4 963 478	21%

3-5 : Créances

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises, elle présente un solde au 31-12-2017 de **11 443 779 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
P.A.N.E. Incendie	132 672	103 948	28 724	28%
P.A.N.E. Individ. Accident	31 769	16 843	14 926	89%
P.A.N.E. Maladie	11 202 783	11 415 715	-212 932	-2%
P.A.N.E. Responsabilité civile	76 555	64 998	11 557	18%
Total	11 443 779	11 601 504	-157 725	-1%

3-5-2 : Primes à recevoir

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). Les primes à recevoir présentent au 31-12-2017 un solde net de **11 749 550 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Agents généraux, succursales, courtiers et assurés	20 537 115	16 053 153	4 483 962	28%
Primes en contentieux	5 149 416	3 902 702	1 246 714	32%
Provisions pour créances douteuses	13 936 981	9 612 383	4 324 598	45%
Total	11 749 550	10 343 472	1 406 078	14%

3-5-3 : Primes à annuler

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **1 276 577 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Primes à annuler Incendie	211 841	80 753	131 088	162%
Primes à annuler Auto	560 906	211 765	349 141	165%
Primes à annuler Individuel Accident	218 128	73 293	144 835	198%
Primes à annuler Vol	20 749	8 537	12 212	143%
Primes à annuler Maladie	122 955	31 140	91 815	295%
Primes à annuler Risques spéciaux	42 536	11 422	31 114	272%
Primes à annuler responsabilité civiles	69 721	25 825	43 896	170%
Primes à annuler Maritime	29 741	11 997	17 744	148%
Total	1 276 577	454 732	821 845	181%

3-5-4 : Autres créances diverses

Le solde de cette rubrique au 31-12-2017 est de **1 902 892 DT**

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Effets impayés	4 806	4 806	0	0%
Chèques impayés	15 913	30 598	-14 685	-48%
Chèques consignés	849 882	714 687	135 195	19%
Valeurs en contentieux	2 472 849	3 411 382	-938 533	-28%
Agences en contentieux	1 374 473	439 386	935 087	213%
Commissions dues	0	1 314	-1 314	-100%
IDA	1 644 479	1 567 919	76 560	5%
Anticipation	2 274 146	2 097 859	176 287	8%
Provisions pour créances douteuses	6 733 656	5 075 644	1 658 012	33%
Total	1 902 892	3 192 307	-1 289 415	-40%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP. Le solde de cette rubrique au 31-12-2017 est de **2 746 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Impôts Acomptes Provisionnels	0	73 979	-73 979	-100%
divers	2 746	2 702	44	2%
Total	2 746	76 681	-73 935	-96%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2017 de **4 650 567 DT** qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Personnel	1 676 071	1 151 702	524 369	46%
Saisie Arrêt	964 092	1 359 403	-395 311	-29%
Débiteurs divers	2 010 404	2 671 393	-660 989	-25%
Total	4 650 567	5 182 498	-531 931	-10%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Valeurs à l'encaissement

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir et les chèques à l'encaissement, elle présente un solde au 31-12-2017 de **20 579 277 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Valeurs à recevoir	3 165 886	692 619	2 473 267	357%
Chèques à l'encaissement	16 718 780	11 758 890	4 959 890	42%
Effets à l'encaissement	694 611	274 600	420 011	153%
Total	20 579 277	12 726 109	7 853 168	62%

3-6-2 : Avoir en banque, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Banques	3 589 004	10 075 921	-6 486 917	-64%
CCP	14 809	14 809	0	0%
Caisse	13 853	6 010	7 843	130%
Total	3 617 666	10 096 740	-6 479 074	-64%

3-6-3 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2017 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2017 à **4 742 514 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	711 173	722 943	-11 770	-2%
Frais d'acquisitions reportés Auto	2 643 557	2 451 797	191 760	8%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	73 424	73 493	-69	0%
Frais d'acquisitions reportés Vol	23 200	24 210	-1 010	-4%
Frais d'acquisitions reportés Santé	272 754	245 679	27 075	11%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	386 660	398 354	-11 694	-3%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	578 764	624 598	-45 834	-7%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	52 982	49 751	3 231	6%
Total	4 742 514	4 590 825	151 689	3%

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2017 à **5 674 903 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Intérêts courus	5 176 171	3 981 229	1 194 942	30%
Loyers courus	480 471	548 980	-68 509	-12%
Dividendes à encaisser	18 261	0	18 261	
Total	5 674 903	4 530 209	1 144 694	25%

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2017 de **566 269 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	280 214	191 442	88 772	46%
Charges constatées d'avance	286 055	252 735	33 320	13%
Total	566 269	444 177	122 092	27%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **72 080 906 DT** contre 67 724 169 DT au 31-12-2016, enregistrant une hausse de 6,43%.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0%
Réserve Légale	925 904	513 368	412 536	80%
Réserves Facultatives	0	1 500 000	-1 500 000	-100%
Réserves pour Fonds Social	1 523 385	1 321 457	201 928	15%
Réserves pour réinvestissement exonéré	15 001 684	10 391 932	4 609 752	44%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0%
Résultats reportés	8 432	0	8 432	
Résultat de l'exercice	8 874 810	8 250 721	624 089	8%
Total	72 080 906	67 724 169	4 356 737	6%

Le résultat de l'exercice 2017 est de 8 874 810 DT soit **1,972 DT** par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017, l'affectation du résultat de l'exercice 2016 est comme suit :

Bénéfice 2016	8 250 721,017	DT
+ Report à nouveau antérieur	0,000	DT
Premier reliquat	8 250 721,017	DT
- Réserve légale	412 536,051	DT
Deuxième reliquat	7 838 184,966	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés (soumises à la RAS)	5 379 752,235	DT
Troisième reliquat	2 458 432,731	DT
- Réserve pour Fonds social	220 000,000	DT
Quatrième reliquat	2 238 432,731	DT
+ Réserves facultatives (soumises à la RAS)	1 499 999,884	DT
Cinquième reliquat	3 738 432,615	DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés (en franchise de la RAS)	770 000,000	DT
Sixième reliquat	4 508 432,615	DT
- Dividendes (en franchise de la RAS à hauteur de 17,11%)	4 500 000,000	DT
Septième reliquat	8 432,615	DT
- Report à nouveau (soumis à la RAS)	8 432,615	DT
Huitième reliquat	0,000	DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement exonéré		Réserves facultatives		Autres réserves	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
				En franchise de la R/S	Soumise à la R/S	En franchise de la R/S	Soumise à la R/S				
Soldes au 31/12/2015 Après affectation	30 000 000	3 000 000	746 691	8 423 032	4 787 400	4 000 305	6 000 000	1 276 942	1 194 563	0	59 428 933
Augmentation du capital par incorporation des réserves	15 000 000	-2 486 632			-2 818 500	-4 000 305	-4 500 000		-1 194 563		0
Résultat de l'exercice 2016										8 250 721	8 250 721
Fonds social								44 515			44 515
Soldes au 31/12/2016 Avant affectation	45 000 000	513 368	746 691	8 423 032	1 968 900	0	1 500 000	1 321 457	0	8 250 721	67 724 169

Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 19/05/2017												
		412 536			5 379 752		0	220 000	2 238 433	-8 250 721		0
Dividendes distribués				-770 000	0	0	-1 500 000		-2 230 000			-4 500 000
Soldes au 31/12/2016 Après affectation	45 000 000	925 904	746 691	7 653 032	7 348 652	0	0	1 541 457	8 433	0	63 224	169
Résultat de l'exercice 2017										8 874 810		8 874 810
Fonds social								-18 072				-18 072
Soldes au 31/12/2017 Avant affectation	45 000 000	925 904	746 691	7 653 032	7 348 652	0	0	1 523 385	8 433	8 874 810	72 080	906

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de la retenue à la source s'élèvent au 31-12-2017 à **7 653 032 DT** et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissement exonérés (*distribuables sous conditions*) : 7 653 032 DT

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes :

4-2-1-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **38 987 833 DT** au 31-12-2017.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
P.P.N.A. Incendie	5 846 498	5 520 853	325 645	6%
P.P.N.A. Automobile	21 732 469	18 723 490	3 008 978	16%
P.P.N.A. Individuelle accident	603 617	561 236	42 381	8%
P.P.N.A. Vol	190 729	184 886	5 843	3%
P.P.N.A. Maladie	2 242 292	1 876 158	366 135	20%
P.P.N.A. Risques spéciaux	3 178 699	3 042 085	136 614	4%
P.P.N.A. Responsabilité civile	4 757 969	4 769 833	-11 863	0%
P.P.N.A. Maritime	435 560	379 931	55 629	15%
Total	38 987 833	35 058 472	3 929 362	11%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2017 un solde de **142 166 424 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
SAP Incendie	20 952 245	16 190 518	4 761 727	29%
SAP Automobile	94 209 645	86 266 810	7 942 835	9%
SAP Individuel accident	523 449	407 538	115 911	28%
SAP Vol	477 486	440 070	37 416	9%
SAP Santé	3 820 153	3 740 559	79 594	2%
SAP Risques spéciaux	3 639 576	3 830 851	-191 275	-5%
SAP Responsabilité civile	14 522 283	15 409 338	-887 055	-6%
SAP Transport maritime	4 021 587	1 953 952	2 067 635	106%
Total	142 166 424	128 239 636	13 926 788	11%

4-2-1-3 : Prévisions de recours à encaisser

Cette rubrique présente au 31-12-2017 un solde de **8 997 665 DT**. Il s'agit des sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (Subrogation).

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Prévisions de recours auto	8 124 109	6 238 103	1 886 006	30%
Prévisions de recours incendie	63 623	35 612	28 011	79%
prévision de recours risques spéciaux	18 133	26 225	-8 092	-31%
Prévisions de recours responsabilité civile	36 700	120 608	-83 908	-70%
Prévisions de recours transport maritime	755 100	233 400	521 700	224%
Total	8 997 665	6 653 948	2 343 717	35%

4-2-1-4 : Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes correspond à la valeur actuelle des engagements de la société en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

La provision mathématique des rentes est arrêtée au 31-12-2017 à une valeur de **2 581 902 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	2 168 371	2 232 543	-64 172	-3%
Provision Mathématique Rente Incendie	4 343	4 591	-248	-5%
Provision Mathématique Auto	47 244	48 668	-1 424	-3%
Provision Mathématique Santé	361 944	455 087	-93 143	-20%
Total	2 581 902	2 740 889	-158 987	-6%

4-2-1-5 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2017 un solde de **2 347 559 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
P.P.B. Incendie	305 038	304 762	276	0%
P.P.B. Auto	636 763	667 712	-30 949	-5%
P.P.B. Individuelle accident	200 395	136 367	64 028	47%
P.P.B. Vol	88 622	70 658	17 964	25%
P.P.B. Santé	500 276	522 032	-21 756	-4%
P.P.B. Risques spéciaux	314 835	236 733	78 102	33%
P.P.B. Responsabilité civil	30 932	34 858	-3 926	-11%
P.P.B. Maritime	270 698	331 990	-61 292	-18%
Total	2 347 559	2 305 112	42 447	2%

4-2-1-6 : Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est définie comme, le montant à provisionner en supplément des primes non acquises, pour couvrir les risques à assumer. Elle est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats en cours, excèdent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

La provision pour risque en cours est calculée conformément aux dispositions des alinéas 35 et 36 de la norme comptable N° 29 relative aux provisions techniques d'une entreprise d'assurance et/ou de réassurance. Le calcul des provisions pour risques en cours au 31-12-2017 a dégagé une provision nulle.

4-2-1-7 : Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes. Elle présente au 31-12-2017 un solde de **4 300 000 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Incendie	1 600 000	1 600 000	0	0%
Automobile	1 700 000	1 700 000	0	0%
Vol	200 000	200 000	0	0%
Risques spéciaux	800 000	800 000	0	0%
Total	4 300 000	4 300 000	-	0%

4-2-2 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **23 184 750 DT** contre 21 965 697 DT au 31-12-2016.

4-2-3 : Autres dettes

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2017 un solde de **2 733 282 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Primes en attente d'affectation	279 115	220 032	59 083	27%
Indemnités de stage dues	3 624	0	3 624	
Comptes courants agents	2 450 543	552 290	1 898 253	344%
Total	2 733 282	772 322	1 960 960	254%

4-2-3-2 : Comptes courants des Co-assureurs

Cette rubrique présente au 31-12-2017 un solde de **1 307 720 DT** contre 1 456 158 DT au 31-12-2016.

4-2-3-3 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **19 366 989 DT** contre 17 108 610 au 31-12-2016.

4-2-3-4 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2017 est de **726 423 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
-------------	------------	------------	-----	------

Dépôts et cautionnement agent général	338 817	251 807	87 010	35%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	387 606	393 117	-5 511	-1%
Total	726 423	644 924	81 499	13%

4-2-3-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2017 est de **6 238 802 DT**. Il est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Retenue à la source	2 007 655	1 603 038	404 617	25%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	2 988 838	1 657 127	1 331 711	80%
Retenue sur salaires	445 999	8 914	437 085	4903%
Organismes sociaux charges à payer	724	358 183	-357 459	-100%
Contribution Conjoncturelle	795 586	1 109 947	-314 361	-28%
Total	6 238 802	4 737 209	1 501 593	32%

4-2-3-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2017 est de **6 329 972 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer).

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Dividendes et tantièmes à payer	2 219 348	188 533	2 030 815	1077%
Personnel charges à payer	1 624 455	1 007 054	617 401	61%
Créditeurs divers charges à payer	961 276	632 981	328 295	52%
Créditeurs divers	705 324	1 621 697	-916 373	-57%
Produits / commissions retour	697 064	551 185	145 879	26%
Sinistres payés par agents	81 397	0	81 397	
Compte d'attente	34 035	0	34 035	
Autres	7 073	13 473	-6 400	-48%
Total	6 329 972	4 014 923	2 315 049	58%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2017 à **516 468 DT**.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Amortissement surcote	455 078	460 565	-5 487	-1%
Produits constatés d'avance	61 390	451 946	-390 556	-86%
Total	516 468	912 511	-396 043	-43%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2017 de **95 078 787** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Primes émises	145 959 689	132 773 060	13 186 629	10%
Primes acceptées	1 203 233	2 025 382	-822 149	-41%
Annulations sur exercices antérieurs	-1 211 928	-992 657	-219 271	22%
Ristournes sur primes	-968 475	-999 641	31 166	-3%
Variation des primes à annuler	-821 845	1 398 266	-2 220 111	-159%
Variation des primes acquises et non émises	-157 725	2 546 672	-2 704 397	-106%
Primes cédées	-45 720 669	-41 641 939	-4 078 730	10%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-3 203 493	-2 205 083	-998 410	45%
Total	95 078 787	92 904 060	2 174 727	2%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique présente au 31-12-2017 un solde de **8 780 116** et se calcule comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Produits de placements bruts	15 167 531	14 273 998	893 533	6%
Charges de placements	-3 472 477	-4 348 573	876 096	-20%
Produits de placements nets (a)	11 695 054	9 925 425	1 769 629	18%
Total provisions techniques (b)	190 383 718	172 644 109	17 739 609	10%
Total des capitaux propres (c)	63 206 096	59 473 448	3 732 649	6%
Total [a * b / (b + c)]	8 780 116	7 382 321	1 397 795	19%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2017 de **248 924** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Intérêts perçus	17 278	44 045	-26 767	-61%
Autres produits techniques	141 646	11 754	129 892	1105%
Produits/cession de portefeuilles	90 000	0	90 000	
Total	248 924	55 799	193 125	346%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2017 un solde net de **66 678 102** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Sinistres payés	74 862 218	74 491 951	370 267	1%
Recours et sauvetages encaissés	-3 184 332	-3 752 160	567 828	-15%
Frais sur gestion des sinistres	5 883 330	4 218 540	1 664 789	39%
Participations versées	56 238	37 144	19 094	51%
Sinistres à la charge des réassureurs	-10 939 352	-10 731 328	-208 024	2%
Total	66 678 102	64 264 147	2 413 955	4%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2017 de **17 901 027** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Frais d'acquisition	17 610 883	17 146 919	463 964	3%
Commissions sur acceptations	298 917	475 022	-176 105	-37%
Commissions versées / AFF.co-assur. Réassur.	26 525	29 599	-3 074	-10%
Commissions reçues / Opération de co-assur.	-35 298	0	-35 298	
Total	17 901 027	17 651 540	249 487	1%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2017 est de **4 998 396** DT contre 3 290 408 DT au 31-12-2016.

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent principalement les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2017 de **6 029 787** DT contre 7 688 834 DT au 31-12-2016.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	4 324 598	4 902 540	-577 942	-12%
Reprise / Prov. Créances douteuses	-440 935	-	-440 935	
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	113 536	1 393 256	-1 279 720	-92%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-1 052 069	-355 996	-696 073	196%
Dotat° / Prov. Chèques à l'encaissement	888 816	-	888 816	
Dotat° / Prov. agents en contentieux	935 087	-	935 087	
Autres	1 260 754	1 749 034	-488 280	-28%
Total	6 029 787	7 688 834	-1 659 047	-22%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2017 de **15 167 531** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 652 978	1 381 828	271 150	20%
Revenus des valeurs mobilières	2 910 131	2 781 747	128 384	5%
Revenus des emprunts obligataires	2 158 767	1 801 389	357 378	20%
Revenus des BTA	2 725 437	2 257 075	468 362	21%
Revenus des autres placements	4 368 130	4 953 033	-584 903	-12%
Reprise sur provisions	1 108 461	889 827	218 634	25%
Autres revenus	243 627	209 099	34 528	17%
Total Produits des placements	15 167 531	14 273 998	893 533	6%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2017 de **3 472 477** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	2 542 568	2 756 102	-213 534	-8%
Pertes de réalisations	17 567	124 082	-106 515	-86%
Dotation aux provisions et aux amort.	912 342	1 468 389	-556 047	-38%

Total Charges de placements	3 472 477	4 348 573	-876 096	-20%
------------------------------------	------------------	------------------	-----------------	-------------

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2017 de **158 263** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Récupération Frais	587	13 148	-12 561	-96%
Autres produits non techniques	148 226	121 371	26 855	22%
Jetons de présences reçus	9 450	9 375	75	1%
Total	158 263	143 894	14 369	10%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2017 un solde de **184 894** DT.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Autres charges non techniques	184 894	145 850	39 044	27%
Total	184 894	145 850	39 044	27%

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2017, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **-465 101** DT contre 15 053 979 DT au 31-12-2016.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2017, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-3 545 224** DT contre -2 500 000 DT au 31-12-2016.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2017, un montant de **-2 468 748** DT contre -2 680 190 DT au 31-12-2016.

La trésorerie au 31-12-2017 est de **3 617 666** DT contre 10 096 740 DT au 31-12-2016 enregistrant une variation de -6 479 074 DT.

Annexes

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2017

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	53 418	0		53 418	29 832	0	12 195				42 027	0	11 391
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	816 058	236 987		1 053 044	756 927	0	45 831				802 758	0	250 286
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	869 476	236 987	0	1 106 462	786 759	0	58 026	0	0	0	844 785	0	261 677
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	2 645 270	38 167		2 683 438	1 888 769	0	123 846				2 012 615	0	670 823
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 915 443	267 727		4 183 170	3 329 623	0	163 899				3 493 521	0	689 649
2.3 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	6 560 713	305 895	0	6 866 608	5 218 391	0	287 745	0	0	0	5 506 136	0	1 360 472
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	24 874 281	0		24 874 281	8 809 104	0	615 624				9 424 727	0	15 449 554
3.2 Placements dans les entreprises liées	10 301 865	3 200 000	0	13 501 865	0	111 449	0	51 133	0	0	0	162 581	13 339 284
3.2.1 Parts	10 301 865	3 200 000		13 501 865	0	111 449		51 133		0	0	162 581	13 339 284
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0				0	0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0					0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0					0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers	161 001 997	184 336 860	165 051 594	180 287 262	0	3 536 569	0	336 477	0	1 108 461	0	2 764 585	177 522 678
3.4.1 Actions, autres titres à revenu variable	36 359 763	3 331 160	3 171 753	36 519 170	0	3 536 569		336 477		1 108 461	0	2 764 585	33 754 586
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	124 640 494	181 005 700	161 878 102	143 768 092	0	0					0	0	143 768 092
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	0			0	0	0					0	0	0
3.4.5 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	1 740		1 740	0	0	0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	781 205	114 505	0	895 711	0	0					0	0	895 711
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
	196 959 348	187 651 365	165 051 594	219 559 119	8 809 104	3 648 017	615 624	387 610	0	1 108 461	9 424 727	2 927 166	207 207 226
TOTAL:	204 389 537	188 194 247	165 051 594	227 532 189	14 814 254	3 648 017	961 395	387 610	0	1 108 461	15 775 648	2 927 166	208 829 374

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2017

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-value</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	<u>latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	24 874 281	15 449 554	24 874 281	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	38 659 810	35 914 534	62 937 376	24 277 567
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	11 361 226	11 179 335	11 814 162	452 937
Obligations et autres titres à revenu fixe	143 768 092	143 768 092	148 425 282	4 657 190
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	895 711	895 711	895 711	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	219 559 119	207 207 226	248 946 813	29 387 694
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	215 193 148	202 841 254	244 580 842	29 387 694
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	18 546 024	18 132 980	18 132 980	- 413 043

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2017

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	55 776 862,353	49 498 963,171	40 915 571,678		
Provisions pour sinistres	16 232 565,460	21 442 299,040	46 410 924,699		
total charges des sinistres	72 009 427,813	70 941 262,211	87 326 496,377		
Primes acquises	107 693 457,681	120 218 043,564	120 824 947,915		
% sinistres / primes acquises	67%	59%	72%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	59 250 781,124	54 091 471,583	56 093 532,337	49 296 572,863	
Provisions pour sinistres	10 347 016,450	11 788 247,312	25 552 817,371	48 169 836,964	
total charges des sinistres	69 597 797,573	65 879 718,895	81 646 349,709	97 466 409,827	
Primes acquises	107 693 457,681	120 218 043,564	120 824 947,915	134 835 976,065	
% sinistres / primes acquises	65 %	55%	68%	72%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	60 845 793,289	56 307 044,394	61 346 307,305	63 494 169,861	54 378 636,383
Provisions pour sinistres	8 351 911,297	7 897 555,086	13 239 074,826	27 119 441,373	58 876 726,874
total charges des sinistres	69 197 704,586	64 204 599,480	74 585 382,131	90 613 611,234	113 255 363,257
Primes acquises	107 693 457,681	120 218 043,564	120 824 947,915	134 835 976,065	140 073 586,718
% sinistres / primes acquises	64%	53%	62%	67%	81%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2017

	<u>revenus et frais financiers</u>			
	<u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>- Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		1 652 978	1 652 978	1 091 744
1.2 Parts et actions de société immobilière			-	
	-	1 652 978	1 652 978	1 091 744
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 725 437	2 725 437	72 314
2.2 Emprunts obligataires		2 158 767	2 158 767	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		2 347 923	2 347 923	309 893
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		108 340	108 340	74 876
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		120 000	120 000	101 763
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	1 000 000	442 328	1 442 328	31 679
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 592 897	4 592 897	17 567
2.8 Contrats en unités de comptes			-	
2.9. Autres		18 859	18 859	639 214
	1 000 000	12 514 553	13 514 553	1 247 306
3. Autres placements			-	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-	1 133 427
Total	1 000 000	14 167 531	15 167 531	3 472 477
Intérêts		639 214	639 214	
Frais externes		1 655 299	1 655 299	
Autres frais	51 133	1 126 831	1 177 963	
Total charges des placements	51 133	3 421 345	3 472 477	0

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	R.S	R.C	MARITIME	ACCEPTATIONS	Total:
Primes acquises	0	21 903 116	52 518 856	1 877 164	1 654 015	40 690 472	10 060 084	6 127 672	4 062 102	1 180 105	140 073 587
<i>Primes émises</i>	0	22 241 993	55 527 834	1 919 545	1 659 858	41 056 607	10 245 684	6 030 463	4 117 731	1 203 233	144 002 948
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-338 877	-3 008 978	-42 382	-5 843	-366 135	-185 600	97 209	-55 629	-23 128	-3 929 362
Charges de prestations	-8 552	-10 072 203	-39 283 716	-403 580	-206 601	-32 475 240	-2 763 672	-866 615	-2 744 799	-281 444	-89 106 422
<i>Prestations et frais payés</i>	-72 724	-5 490 800	-33 259 260	-289 551	-169 024	-32 358 277	-2 945 359	-1 717 654	-1 198 775	-116 028	-77 617 454
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	64 172	-4 581 402	-6 024 455	-114 029	-37 577	-116 963	181 688	851 039	-1 546 024	-165 416	-11 488 968
Solde de souscription	-8 552	11 830 913	13 235 140	1 473 584	1 447 414	8 215 232	7 296 412	5 261 057	1 317 303	898 661	50 967 164
Frais d'acquisition	-393	-3 149 627	-7 722 773	-603 889	-289 591	-2 629 695	-1 777 814	-660 074	-612 807	-302 674	-17 749 338
Autres charges de gestion nettes	-4 711	-1 593 796	-4 465 483	-370 840	-243 009	-1 403 539	-1 272 794	-932 872	-492 215		-10 779 260
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 104	-4 743 423	-12 188 257	-974 729	-532 600	-4 033 234	-3 050 609	-1 592 946	-1 105 022	-302 674	-28 528 597
Produits nets de placements	59 353	1 298 701	4 542 071	84 583	69 754	1 289 730	482 936	673 830	210 782	68 377	8 780 116
Participation aux résultats		-47 131	0	-65 910	-17 802	152 268	-49 977	-10 390	61 381		22 439
Solde financier	59 353	1 251 570	4 542 071	18 673	51 952	1 441 998	432 959	663 440	272 163	68 377	8 802 555
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-16 569 143	-868 018	-142 431	-1 298 166	-9 334 826	-9 234 798	-4 204 977	-3 342 440	0	-44 994 800
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	3 620 291	14 909	25 301	85 351	4 042 149	2 300 548	299 716	551 086	0	10 939 352
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	3 735 393	330 047	-15 406	20 434	-48 713	-191 716	-483 425	1 616 861	0	4 963 477
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	50 680	0	0	0	60 860	0	0	198 603	0	310 143
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	3 707 826	0	48 311	391 097	1 668 141	2 676 800	606 768	792 956	0	9 891 900
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0	-5 454 953	-523 062	-84 226	-801 283	-3 612 389	-4 449 165	-3 781 918	-182 933	0	-18 889 928
Résultat technique	45 696	2 884 108	5 065 893	433 301	165 483	2 011 607	229 597	549 633	301 511	664 364	12 351 194
Informations complémentaires											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	5 846 498	21 732 469	603 617	190 729	2 242 292	3 178 699	4 028 857	435 560	729 112	38 987 833
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	5 507 621	18 723 490	561 235	184 886	1 876 158	2 993 099	4 126 066	379 931	705 984	35 058 472
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	20 648 291	94 209 645	523 449	477 486	3 820 153	3 388 195	14 380 650	4 021 587	696 968	142 166 424
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	15 991 775	86 266 810	407 538	440 070	3 740 559	3 606 099	15 301 281	1 953 952	531 552	128 239 636
Autres provisions techniques à la clôture	0	213 518	0	191 726	88 327	269 854	139 401	20 280	269 069	0	1 192 175
Autres provisions techniques à l'ouverture	0	166 387	0	125 816	70 524	422 122	89 425	9 890	330 450	0	1 214 614

Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers exercice 2017

	<u>Raccordement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		140 073 587
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	144 002 948
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 3 929 362
Charges de prestations		- 89 106 422
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 77 617 454
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12, CHNV2, CHNV3, CHNV6 1°colonne</i>	- 11 488 968
Solde de souscription		50 967 164
Frais d'acquisition	<i>CHNV41, CHNV42</i>	- 17 749 338
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43, PRNV2, CHNV5</i>	- 10 779 260
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 28 528 597
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	8 780 116
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	22 439
Solde financier		8 802 555
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 44 994 800
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	10 939 352
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12, CHNV12 2°colonne</i>	4 963 477
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	310 143
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	9 891 900
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 18 889 928
Résultat technique		12 351 194

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017 faisant apparaître un total de 314 626 710 Dinars , l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 8 874 810 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 3 617 666 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une

évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuaire agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

TUNIS, le 19 Avril 2018

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


FMBZ KPMG TUNISIE
MEMBRE KPMG
6, Rue de Royal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810553T/A/W/000 - RC: B148992002
Tél: 71.104.344 / Fax: 71.104.320
E-mail: tmfmbz@kpmg.com

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR


GSAudit&Advisory
MEMBRE de L'OECT
67, Avenue Jugurtha - Mutuelleville - TUNIS - TD.HSIA
Tél: 4210 71 844 - Fax: 4210 71 844 998

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2017 et régies par lesdites dispositions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société CODWAY le 3^{ème} et le 4^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une année renouvelable commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Le loyer est fixé à 37 844 DT HT.

B.2- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société CODWAY

La Société ASSURANCES MAGHREBIA SA a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société CODWAY avec date d'effet du 1^{er} août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société CODWAY a facturé en 2017 à la société ASSURANCES MAGHREBIA un montant de 396 424 DT HT.

B.3 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2017. Le loyer est fixé à 174 484 DT HT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer est fixé à 22 312 DT HT.

B.4- Convention de sous-traitance conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié en sous-traitance à la Société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.5- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié par délégation à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la gestion des produits santé. En contrepartie, la Société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE un montant forfaitaire annuel de 25.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé en 2017 à la société ASSURANCES MAGHREBIA la somme de 200 368 DT HT.

B.7- Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à

usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à 21 642 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 mai 2014. Cette rémunération s'établit au même montant attribué au précédent président et décidé par le conseil d'administration du 30 mai 2011.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 90.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 6 août 2015. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 70.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 1^{er} août 2014. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, le 19 Avril 2018

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


IMMOBILIER KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riva- Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MP: 16106537/A/W/000 - RC: 9146992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: immez@kpmg.com

P/ GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR


GSAudit&Advisory
Membre de L'OECT
67, Avenue Jurguth - Mutuelleville - TUNIS - TG-NSA
Tél: +216 71 844 8650 - Fax: +216 71 844 8658

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Jamel SASSI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2017 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 930 506	10 451 781
Immobilisations incorporelles		943 887	1 033 887
Moins : amortissements		-943 887	-942 525
Moins : provisions		0	-90 000
		0	1 361
Immobilisations corporelles	A-1	28 748 790	28 645 638
Moins : amortissements		-18 818 284	-18 669 618
		9 930 506	9 976 020
Immobilisations financières	A-2	624 400	921 470
Moins : provisions		- 150 000	-447 070
		474 400	474 400
Autres actifs non courants	A-3	2 731 499	4 405 357
Moins : provisions		-651 438	-601 813
		2 080 061	3 803 544
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		12 484 967	14 255 326
ACTIFS COURANTS			
Stocks		3 567 787	4 699 713
Moins : provisions		-814 230	-755 808
	A-4	2 753 557	3 943 905
Clients & comptes rattachés		48 184.707	41 259 334
Moins : provisions		-6 271 615	-6 432 578
	A-5	41 913 091	34 826 756
Autres actifs courants		8.916.992	8 791 347
Moins : provisions		-25 049	-583 619
	A-6	8 891 944	8 207 728
Placements et autres actifs financiers		60 931	173 080
Moins : provisions		-	-142 321
	A-7	60 931	30 760
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	959 330	805 130
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		54 578 853	47 814 279
TOTAL DES ACTIFS		67 063 820	62 069 605

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2017 (exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 972 467
Autres capitaux propres		1 201 740	1 201 740
Résultats reportés	P-1-2	-9 841 970	-11 290 960
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		16 516 237	15 067 247
Résultat de l'exercice	P-2	6 008 431	1 448 989
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		22 524 668	16 516 236
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques	P-3-1	1 776 356	1 548 392
Emprunts	P-3-2	5 091 531	5 637 642
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		6 867 887	7 186 034
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	12 487 420	17 200 436
Autres passifs courants	P-5	15 768 796	13 686 674
Concours Bancaires et autres passifs financiers	P-6	9 415 049	7 480 225
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		37 671 265	38 367 335
TOTAL DES PASSIFS		44 539 152	45 553 369
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		67 063 820	62 069 605

P-7 Engagements hors bilan : 14.405.296 DT

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 31 Décembre 2017 (exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	48 643 772	48 062 453
Clients	48 004 535	46 915 611
Produits divers ordinaires	639 237	1 146 842
Décaissements	48 201 836	50 673 527
Fournisseurs	31 491 551	30 029 021
Personnel	9 338 751	15 162 260
Etats et collectivités publiques	4 794 255	4 217 198
Autres décaissements	2 577 279	1 265 048
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	441 936	-2 611 074
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	2 124 875	131 638
Cessions d'Immobilisations	2 124 875	131 638
Décaissements	194 400	493 206
Acquisition immobilisations incorporelles		49 529
Acquisition immobilisations corporelles	194.400	443 677
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	1 930 475	-361 568
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements	3 521 254	6 529 956
Régies d'avances et d'accréditifs	21 254	29 956
Emprunt bancaire	3 500 000	6 500 000
Décaissements	6 543 990	1 832 658
Emprunts et Leasing	4 520 232	951 053
Dividendes et Jetons de présence	38 552	42 722
Régies d'avances et d'accréditifs	39 520	38 995
Charges Financières	1 945 686	793 088
Subventions accordées		6 800
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 022 736	4 697 298
Variation de la trésorerie	-650 325	1 724 656
Trésorerie au début de l'exercice	-3 311 570	-5 036 226
Trésorerie à la clôture de l'exercice	- 3 961 895	-3 311 570

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2017

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radioélectriques des télécommunications, aux organismes publics et aux privés.
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique.
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications.
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de **25%**.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont les suivants :

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2017 la somme de **9.930.506 DT** contre **9.976.020 DT** au 31/12/2016.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute	Amortissements	Val. Nette 31-12-17	Val. Nette 31-12-16
- Terrains	1.420.010	-	1.420.010	1.808.184
- Constructions	7.780.951	3.125.334	4.655.617	4.781.116
- Mat. & Outillages	11.272.987	9.885.905	1.387.082	1.746.774
- Mat. de Transport	5.553.263	3.315.590	2.237.673	1.422.972
- Autres Immobilisations	2.721.579	2.491.455	230.124	216.974
Total	28.748.790	18.818.284	9.930.506	9.976.020

A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **474.400 DT** au 31/12/2017.

DESIGNATION	Val. Brute	Dépréciation	Val. Nette 31-12-17	Val. Nette 31-12-16
- Actions libérées	624.400	150.000	474.400	474.400
Total	624.400	150.000	474.400	474.400

La composition du portefeuille titre de la SO.T.E.TEL se présente comme suit :

Désignation	Participation	%	Dépréciation	V. nettes au 31/12/17	V. nettes au 30/06/16
CERA	1.000	6.25	-	1.000	1.000
A.T.I	89.900	9	-	89.900	89.900
S.R.S (*)	150.000	50	150.000	-	-
Tunisie Autoroutes	253.421	0.3	-	253.421	253.421
ESPRIT	130.000	6.5	-	130.000	130.000
TOPNET	79	0	-	79	79
Total	624.400		150.000	474.400	474.400

(*) La « SRS » est en cours de liquidation.

A.3 Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants se composent des dépôts et cautionnements et des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2017 la somme de **2.080.061 DT** contre **3.803.544 DT** au 31/12/2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Dépôts et cautionnements	0.000	24.241
- provisions	0.000	-20.755
- Charges reportées.	4.381.117	4.381.117
• Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite)	3.711.642	4.948.855
• Moins résorptions	- 1.649.618	-1.237.214
• Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	669.475	669.475
• Moins résorptions	-651.438	-581.058
Totaux	2080.061	3.803.544

A-4 Stocks

Les stocks de la SO.T.E.TEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2017 un montant de **2.753.557 DT** contre **3.943.905 DT** au 31/12/2016. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	V. brute	Provisions	V. nette	V. brute	Provision	V. nette
Matières premières	2.988.825	-814.230	2.174.595	4.080.422	-755.808	3.324.614
Matières consommables	552.430		552.430	592.994	-	592.994
Fournitures	26.532		26.532	26.297		26.297
Totaux	3.567.787	814.230	2 753 557	4.699.713	755.808	3.943.905

A-5 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Créances facturées	28.758.572	21.893.757
-Créances retenues de garantie	7.822.403	8.829.218
- Créances à facturer	11.603.731	10.536.359
Totaux des créances avant provisions	48.184.706	41.259.334
Provisions pour créances douteuses	- 6 271.615	-6.432.578
Totaux des créances après provisions	41.913.091	34.826.756

A-6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2017 un solde de **8.891.944 DT** contre **8.207.728 DT** au 31/12/2016. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Fournisseurs, avances et acomptes	0.000	439.725
- Personnel, avances et acomptes	185.792	190.139
- Organismes représentant le personnel	30.119	39.989
- T.F.P à récupérer	446.717	523.284
- Débiteurs divers	387.729	340.141
- Crédit d'impôts	7.866.636	7.258.069
- Moins provisions	-25.049	-583.619
Totaux	8.891.944	8.207.728

A-7 Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2017 un solde débiteur de **60.931 DT** contre **30.760 DT** au 31/12/2016. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	3/12/2017	31/12/2016
- Prêts au personnel à moins d'un an	-	8.047
- Prêts IT Com échues et non payés	-	131.108
- Régie d'avances et d'accréditifs	50.635	32.369
- Placements (Actions Sicav)	10.296	1.557
-Valeurs brutes	60.931	173.081
- Moins provisions (dont 131.108 DT prêts IT.Com)	-	-142.321
Totaux	60.931	30.760

A-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2017 un solde débiteur de **959.330 DT** contre **805.130 DT** au 31/12/2016.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
- Banques	923.005	701.709
- C.C.P	34.966	71.804
- Caisses (fonds de caisse agence Lybie)	1.359	31.617
Totaux	959.330	805.130

P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres **avant résultat** présentent un solde de **16.516.237 DT** au 31/12/2017 contre **15.067.247 DT** au 31/12/2016.

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Capital social	23.184.000	23.184.000
- Réserves légales	1.972.467	1.972.467
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500.000	500.000
- Avoir des actionnaires	-352.934	-352.934
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1.054.674	1.054.674
- Résultats reportés	-9.841.970	-11.290.960
Totaux	16 516 237	15.067.247

P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23.184.000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4.636.800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1.494
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35.00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Com	7.47%
<input type="checkbox"/> Ben Gharbia Med Ridha	2.26%
<input type="checkbox"/> SPDIT Sicaf	2.30%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	52.97%

P-1-2 Résultats reportés

Le solde de ce compte au 31/12/2017 est de **-9.841.970 DT** contre **-11.290.960 DT** au 31/12/2016. Cette variation résulte du bénéfice de l'exercice 2016.

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2017 net d'impôts est bénéficiaire de **6.008.431 DT** contre un bénéfice de **1.448.989 DT** en 2016.

P-3 -1 Provisions pour risques

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2017 la somme de **1.776.356 DT** contre **1.548.392 DT** au 31/12/2016.

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Provisions pour risque fiscal	1.338.243	1.215.956
- Provisions risque fiscal agence Lybie	150.000	150.000
- Provisions affaires contentieuses	175.000	69.323
- Autres provisions pour risque& charges	113.113	113.113
Totaux	1.776.356	1.548.392

P-3-2 Emprunts

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2017 la somme de **5.091.531 DT** contre **5.637.642 DT** au 31/12/2016.

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Emprunt BT (plan départ volontaire à la retraite)	2.454.543	3.436.362
- Emprunt leasing BT	585.083	863.773
- Emprunt leasing AttijariBank	2.051.905	1.337.507
Totaux	5.091.531	5.637.642

P-4 Fournisseurs & comptes rattachés

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2017 un solde de **12.487.420 DT** contre **17.200.436 DT** au 31/12/2016. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	6.025.213	6.820.545
- Fournisseurs "effets à payer"	5.057.639	7.638.277
- Fournisseurs "factures à établir"	1.404.568	2.741.614
Totaux	12.487.420	17.200.436

P-5 Autres passifs courants

Ce compte présente un solde créditeur de **15.768.796 DT** au 31/12/2017 contre **13.686.674 DT** au 31/12/2016. Le détail de ce compte se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
Clients créditeurs :	797.571	558.284
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268.309	268.309
Autres clients (avances sur commandes)	529.262	289.977
Personnel et comptes rattachés	1.672.818	2.159.459
Etat et collectivités publiques	176.128	182.906
Retenues à la source à reverser	119.700	127.578
Autres impôts et taxes à payer	56.428	55.328
Etat, taxes / chiffre d'affaires	3.713.146	1.921.060
Créditeurs divers	8.663.582	8.118.521
Dividendes et jetons de présence	745.551	746.444
Totaux	15.768.796	13.686.674

P-6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique présente un solde de **9.415.049 DT** au 31/12/2017 contre **7.480.225 DT** au 31/12/2016.

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Concours bancaires	4.921.224	4.116.699
- Echéances à -d'un an	4.493.825	3.363.525
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	566.868	293.031
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	278.469	255.343
Echéances à moins d'un an BT (départ volontaire)	981.818	981.818
Echéances à moins d'un an BT (crédit de financement)	166.670	
Echéances à moins d'un an BT (crédit Marché CPE échéance au 31-03-2018)	2.500.000	1.833.333
Totaux	9.415.049	7.480.225

P-7 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2017 est de **14.405.296 DT** contre **10.186.144 DT** au 31/12/2016, le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Cautions provisoires	214.500	46.000
- Cautions définitives	10.869.703	8.386.754
- Cautions d'avances	268.127	272.771
- Cautions de garantie	2.825.156	1.394.482
- Cautions Douanières	227.809	86.137
Total	14.405.296	10.186.144

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2017 un solde de **47.444.952DT** contre **48.059.795 DT** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Ventes, travaux & services locaux	46.963.663	47.645.326
- Ventes, travaux & services à l'export	289.321	248.637
- Produits divers ordinaires	191 968	165.832
Totaux	47.444.952	48.059.795

R-1-1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31/12/2017 est de **47.252.984 DT** contre **47.893.963 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **-640 .979 DT** représentant **-1,3 %**.

La répartition du chiffre d'affaires par activité est comme suit :

Activités	31/12/2017	31/12/2016	Variation
- BACKBONE & FTTH	25.528.552	21.787.470	3.741.082
- RLA	1.450.715	1.681.440	-230.725
- CORE	1.207.502	1.847.779	-640.277
- WIRELESS	8.196.132	10.187.676	-1.991.544
- SERVICES CONVERGENTS	10.563.912	11.970.995	-1.407.083
- EXPORT	289.321	248.637	40.684
- FORMATION	16.850	169.966	-153.116
Totaux	47.252.984	47.893.963	-640.979

R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **42.972.904 DT** au 31/12/2017 contre **46.946.265 DT** au 31/12/2016. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Achats consommés	24.324.059	27.481.115
- Services extérieurs	1.964.555	2.015.987
- Autres services extérieurs	1.474.952	925.185
- Charges diverses ordinaires	1.100.364	95.305
- Impôts et taxes	532.444	666.342
- Charges de personnel	11.764.429	11.911.536
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1.812.101	3.850.795
Totaux	42.972.904	46.946.265

R-2-1 Achats consommés & variation des stocks

Cette rubrique présente un solde de **24.324.059 DT** au 31/12/2017. Le détail de ces postes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Achats consommés	15.470.462	17.613.934
- Achats de carburants et lubrifiants	797.482	857.580
- Charges de sous-traitance	8.044.898	9.007.800
- Achats liés à une modification comptable	11.217	1.801
Totaux	24.324.059	27.481.115

R-2-2 Services extérieurs

Cette rubrique présente un solde de **3.439.507 DT** au 31/12/2017 contre **2.941.172 DT** au 31/12/2016. Le détail des services extérieurs se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Loyers	42.344	41.509
- Primes d'assurances	313.594	223.368
- Communications et publicités	128.743	138.839
- Déplacement du personnel	155.885	154.327
- Formations du personnel (*)	63 601	30.288
- Honoraires	291.706	115.354
- Location main d'œuvre	532.098	429.689
- maintenance smart net	793.197	792.000
- Etudes et expertises pylônes GSM	262.477	462.807
- Autres	385.741	149.539
- Entretiens et réparations	280.548	247.306
- Dont et subventions au personnels	189.573	156.146
Total	3.439.507	2.941.172

(*) Nets des ristournes de TFP

R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2017 un montant de **11.764. 429 DT** contre **11.911.536 DT** au 31/12/2016. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Salaires, compléments, indemnités & primes	9.704.919	10.285.845
- Charges sociales légales	2.059.510	1.625.691
Total	11.764. 429	11.911.536

R-2-4 Autres charges

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 s'élève à **1.632.808 DT** contre **761.647 DT** au 31/12/2016.
Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Charges diverses ordinaires	1.100.982	95.305
- Impôts, taxes et versements assimilés	531.826	666.342
Total	1.632.808	761.647

R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions nettes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 s'élève à **1.812.101 DT** contre **3.850.795 DT** au 31/12/2016.
Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
Total Dotations	4.784.113	1.028.128
- Dotations aux amortissements immob. corporelles & incorporelles	1.224.536	1.028.128
- Dotations aux résorptions (certifications technologiques)	70.380	120.325
- Dotations aux provisions pour dépréciation comptes clients	318.735	1.342.691
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	1.443.920	33.746
- Dotations aux provisions dépréciations des stocks	76.924	70.643
- Dotations aux provisions des actifs courants	-	18.048
- Dotations aux résorptions des charges reportées	1.649.618	1.237.214
Total(Reprises)	-2.972.012	-
- Reprise sur provisions risque fiscal	-1.215.956	-
- Reprise sur provisions (apurement comptable)	-1.257.857	-
- Reprise/ provisions pour dépréciations des stocks	-18.501	-
- Reprise/ provisions pour dépréciation comptes clients	-479.698	-
Total Net	1.812.101	3.850.795

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **4.472.048 DT** au 31/12/2017 contre **1.113.530 DT** au 31/12/2016.

R-3-1 Charges financières

Le montant des charges financières arrêté au 31/12/2017 est de **1.950.012 DT** contre **1.245.125 DT** au 31/12/2016.

R-3-2 Produits financiers

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 s'élève **131.710 DT** contre **354.676DT** au 31/12/2016.

R-3-3 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique est de **3.463.151 DT** au 31/12/2017 contre **1.336.751 DT** au 31/12/2016.

R-4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2017	31/12/2016
- Résultat comptable avant impôt	6.027.939	1.559.832
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA brut)	-108.466	-110.843
Résultat Net	5.919.473	1.448.989

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation négative globale de la trésorerie au 31/12/2017 est de **-650.325 DT** et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	441 936	-2.611.074
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 930 475	-361.568
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-3.022.736	4.697.298
VARIATION DE LA TRESORERIE	-650.325	1.724.656

F-1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2017 un flux positif de **441 936 DT**.

F-2 Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2017 un flux positif de **1 930 475 DT**.

F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2017 un flux négatif de **-3.022.736 DT**.

NOTES RELATIVES AUX PARTIES LIEES

1- Identifications des parties liées

Les parties liées de la SOTETEL sont les suivantes :

- La société TUNISIE TELECOM :

Il s'agit de la société mère de la SOTETEL dont elle détient 35% du capital. TUNISIE TELECOM est également le principal client de la SOTETEL.

- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » :

La SOTETEL détient 9 % de son capital.

- La société SRS :

Cette société est détenue à 50% par la SOTETEL et est en liquidation. La participation de la SOTETEL qui s'élève à un montant de 150 KDT est totalement provisionnée.

-La Société DBA-Tech Algérie :

Une convention cadre de partenariat lie la SOTETEL à cette société de droit Algérien ainsi que le groupe TELNET Tunisie.

- Les dirigeants de la SOTETEL :

Il s'agit du président du conseil, des administrateurs et du directeur général.

2- Transactions effectuées avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

- Transactions et soldes avec TUNISIE TELECOM :

Les prestations réalisées courant 2017 pour le compte du client TUNISIE TELECOM totalisent un montant de **43 431 826 DT HTVA** représentant 91.91% du chiffre d'affaires global.

Les créances sur TUNISIE TELECOM comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2017 s'élèvent à **36 129 659 DT** dont **19 572 504 DT** de créances facturées et **9 838 327 DT** de travaux effectués et non encore facturés.

- Transactions et soldes avec l'ATI :

Les créances sur l'ATI comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2017 s'élèvent à **121 229 DT**.

- Transactions et soldes avec DBA-Tech Algérie :

Le solde comptable dans les livres de la SOTETEL est débiteur de **1 263 313 DT**. Ce montant est totalement provisionné au 31.12.2017.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Arrêté au 31 Décembre 2017 (exprimé en Dinars Tunisiens)

PRODUITS	31/12/2017	31/12/2016	CHARGES	31/12/2017	31/12/2016	SOLDES	31/12/2017	31/12/2016
Ventes travaux & services	47 252 984	47 893 963	Coût de production	24 324 059	27 481 115	Marge sur Coût Matières	22 928 925	20 412 848
Marge sur Coût Matières	22 928 925	20 412 848	Autres charges externes	3 439 507	2 941 172	Valeur ajoutée brute	19 493 168	17 471 676
Valeur ajoutée brute	19 489 418	17 471 676	Impôts et taxes	531 826	666 342			
			Charges de personnel	11 764 429	11 911 536	Excédent brut d'exploitation	7 196 913	4 893 798
Excédent brut d'exploitation	7 193 163	4 893 798	Autres charges ordinaires	1 100 982	95 305			
Autres produits ordinaires	191 968	165 833	Charges financières	1 950 012	1 245 125			
Produits financiers	131 710	354 676	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 912 101	3 850 795			
Autres Gains ordinaires	3 463 151	1 336 751	Impôt sur les sociétés	108 466	110 843			
Total	10 979 992	6 751 058	Totaux	4 971 561	5 302 068	Résultat des activités ordinaires	6 008 431	1 448 989

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MAT.DE CHANT. ET OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT. INFORMAT.	A.A.I.	FONDS DE COMMERCE	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	MAT.INF. EN COURS	TOT (T)	UX (D)
V. BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2017	1 806 543	7 725 499	11 161 822	5 296 114	870 865	1 352 660	376 304	90 000	355 303	588 583	54 190	29 67	883
IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2017	25 862	55 452	196 125	1 254 241	6 100	65 830	0	0	0	0		1 60	611
CESSION EN 2017	-412 395		-32 991	-997 092	- 4 369							-1 44	847
Elimination matériel et outillage			-51 969									-5	969
Annulation provision fonds de commerce								-90 000				-9	000
V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-2017	1 420 010	7 780 951	11 272.987	5 553 263	872.596	1 418 490	376 304	0 000	355 303	588 583	54 190	29 69	677
AMORTISSEMENTS AU 01/01/2017		2 944 383	9 415 048	3 873 142	844 279	1 216 534	376 232	0.000	353 942	588 583	0	19 61	143
DOTATIONS 2017		180 951	555 199	428 246	7 008	51735	37	0 000	1 361	0.000	0 000	1 22	537
CESSIONS IMMOBILISATIONS EN 2017			-32 991	-985 798	- 4 369							-1 02	158
Elimination amortissement mat et outillage			-51 351									-5	351
AMORTISSEMENTS AU 31-12-2017		3 125 334	9 885 905	3 315 590	846 918	1 268 269	376 269	0	355 303	588 583	0	19 76	171
VAL.NETTES DES IMMOB. AU 31-12-2017	1 420 010	4 655 617	1 387 082	2 237 673	25 678	150 221	35	0	0 000	0	54 190	9 93	506

Rapport Général du commissaire aux comptes Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **67 063 820 TND**, un résultat net bénéficiaire de **6 008 431 TND**, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **16 516 237 TND** et une trésorerie négative à la fin de l'exercice de **- 3 961 895 TND**.

*A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications** au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.*

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

01- En 2016, la SOTETEL a confié à un cabinet d'audit externe une mission d'apurement de comptes. Les ajustements comptables relatifs aux apurements de comptes pris en considération aux états financiers arrêtés au 31-12-2017 ont eu un impact positif sur les résultats de l'exercice 2017 évalué à **1 307 000 TND**.

02- Au cours de l'année 2017, la société a procédé à une cession de terrain sis à la zone industrielle Khereddine d'une superficie de 1 656 m² pour un montant de 1 925 000 TND. Cette opération a dégagé une plus value de **1 515 465 TND** constatée parmi les autres gains états financiers de l'exercice 2017.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il ya lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2018

P/Le groupement

Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI

Rapport spécial du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence de conventions conclues au cours de l'exercice 2017 et visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

D'autre part, nos investigations ont révélé l'existence des conventions conclues en 2017 et qui sont :

- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le marché de maintenance du METRO pour un montant de 1.000.000 DT remboursable sur 12 mois avec un taux d'intérêt de TMM + 3%.
- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le marché CPE pour un montant de 2.500.000 DT remboursable sur 3 mois avec un taux d'intérêt de TMM + 3%.
- 6 contrats de leasing avec Attijari Leasing pour l'acquisition de matériel de transport et divers outillages et matériels pour un montant total de 1.407.009 DT.
- Un contrat de location conclu avec la Société AGRODIS en 2017 portant sur l'exploitation d'un local appartenant à la SOTETEL à MEGRINE. Le loyer facturé en 2017 s'est élevé à la somme de 19.000 DT Dinars;

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 :

- Convention d'emprunt bancaire avec la Banque de Tunisie pour financer le plan de départ volontaire à la retraite pour un montant de 4.500.000 DT remboursable sur 5 ans avec un taux d'intérêt de TMM + 2,5%.
- Contrat de leasing avec la Banque de Tunisie pour l'acquisition de matériel de transport pour 612.100 DT ;
- Contrat de leasing avec la Banque de Tunisie pour l'acquisition de matériel et outillage de chantier ainsi que de machine de forage pour une valeur totale de 772.746 DT ;
- 6 contrats de leasing avec Attijari Leasing pour l'acquisition de matériel de transport et divers outillages et matériels pour un montant total de 1.701.006 DT.
- Des contrats de locations conclus avec la Société Tunisie Telecom qui exploite en locations les propriétés suivantes appartenant à la SO.T.E.TEL :
 - Contrat de location conclu en Octobre 2012 portant sur l'exploitation d'un local appartenant à la SOTETEL en tant qu'agence Commerciale de Tunisie Telecom à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer facturé en 2017 s'est élevé à la somme de 32.785 Dinars;
 - Contrat de location d'un ensemble immobilier situé à Ksar Said. Le loyer facturé en 2017 s'est élevé à la somme de 160.124 Dinars;
 - Contrat de location de la terrasse du bâtiment sis Rue des Entrepreneurs Z.I La charguaia pour 30 m² conclu en novembre 2003 sur une période de 15 ans pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférant. Le loyer facturé en 2017 s'est élevé à la somme de 8 910 Dinars;
 - Contrat de location conclu en Octobre 2011 sur 15 ans portant la location d'une superficie de 40m² située à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférant. Le loyer facturé en 2017 s'est élevé à la somme de 11.860 Dinars;

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit au titre de l'exercice 2017 (Montants en DT):

Désignation	Charge	Passif
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	15.000	15.000
Jetons de présence	43.750	43.750
Rémunérations brutes du Directeur Général (y compris les charges sociales l'égales)	201.749	
Avantages en nature du Directeur Général : Voiture de fonction + 500 litres d'essence par mois + frais des services télécoms fixe à raison de 120 DT par trimestre et mobile contre présentation de factures + assurance groupe.		

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 26 avril 2018

***P/Le Groupement
Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil***

Jamel SASSI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles << **SITEX** >> publie, ci-dessous, ses Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tel qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes : Mr Mohamed Imed Loukil et Mr Adel MADHI.

BILAN ARRETE AU 31/12/2017*(Exprimé en milliers de Dinars)*

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS	<u>1</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1.1	2 050	1 752
Moins : Amortissements		<1 507>	<1 426>
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		543	326
Immobilisations corporelles	1.2	166 759	166 708
Moins : Amortissements		<133 514>	<131 846>
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		33 245	34 862
Immobilisations financières	1.3	1 075	1 008
Moins : Provisions		-	-
<i>Immobilisations financières nettes</i>		1 075	1 008
<i>Total des actifs immobilisés</i>		34 863	36 196
Autres actifs non courants	1.4	1 995	-
<i>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</i>		36 858	36 196
ACTIFS COURANTS	<u>2</u>		
Stocks	2.1	35 324	34 714
Moins : Provisions		<3 898>	<3 630>
<i>Stocks nets</i>		31 426	31 084
Clients et comptes rattachés	2.2	5 909	2 896
Moins : Provisions		<415>	<415>
<i>Clients nets</i>		5 494	2 481
Autres Actifs Courants	2.3	5 040	7 526
Placements & autres actifs financiers	2.4	138	167
Moins : Provisions		-	-
<i>Placements & autres actifs financiers</i>		138	167
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	6 457	2 900
<i>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</i>		48 555	44 158
TOTAL DES ACTIFS		85 413	80 354

BILAN ARRETE AU 31/12/2017*(Exprimé en milliers Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	<u>3</u>		
Capital Social		23 063	23 063
Réserves	3.1	13 989	14 038
Autres Capitaux propres	3.2	4 696	3 880
Résultats reportés		<3 187>	0
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 561	40 981
Résultat de l'exercice		<4 548>	<3 187>
Capitaux propres avant affectation		34 013	37 794
PASSIFS	<u>4</u>		
Passifs non courants			
Emprunts	4.1	12 899	6 035
Provisions non courantes	4.2	966	1 409
Total des passifs non courants		13 865	7 444
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.3	5 869	3 875
Autres passifs courants	4.4	2 099	3 966
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.5	29 567	27 275
Total des passifs courants		37 535	35 116
TOTAL DES PASSIFS		51 400	42 560
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		85 413	80 354

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2017

(Exprimé en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
	<u>5</u>		
Revenus	<i>5.1</i>	58 620	44 447
Cout des ventes	<i>5.2</i>	<51 337>	<38 638>
Marge Brute		7 283	5 809
Autres produits d'exploitation	<i>5.3</i>	4 049	4 825
Frais de distribution		<635>	<873>
Frais d'administration		<3 794>	<3 184>
Sous Activité		<2 832>	<4 918>
Autres Charges d'Exploitation	<i>5.4</i>	<4 968>	<4 250>
Résultat d'Exploitation		-897	-2 591
Charges financières nettes		<1 187>	<951>
Produits financiers		0	6
Autres gains ordinaires	<i>5.5</i>	3 196	2 217
Autres pertes ordinaires	<i>5.6</i>	<5 590>	<1 816>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-4 478	-3 135
Impôts sur Les Bénéfices		<70>	<52>
Résultat après impôts		-4 548	-3 187
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIF. COMPTABLES		-4 548	-3 187

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2017

(Exprimé en milliers de Dinars)

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Encaissement reçus des clients		58 334	47 546
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		<56 465>	<47 726>
Intérêts payés		<1 719>	<1 382>
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		150	-1 562
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		<1 351>	<4 356>
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		128	48
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1 223	-4 308
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions versés		<61>	<61>
Encaissements provenant des emprunts		8 600	1 800
Encaissements provenant des crédits de gestion		18 200	12 000
Remboursements des emprunts		<1 641>	<1 480>
Remboursements des crédits de gestion		<16 000>	<12 000>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		9 098	259
Incidences des variations des taux de change		988	431
VARIATION DE TRESORERIE		9 013	-5 180
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		-4 975	205
<i>Ajustement de la trésorerie</i>			-
Trésorerie à la fin de l'exercice		4 038	-4 975

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

1.2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

1.3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

1.3.1. Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend :

Les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

1.3.2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société SITEX, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux suivants :

- Construction : 20 ans.
- Installations Techniques, matériels & Outillages Industriels : 10 et 15 ans.
- Matériels de transport : 5 ans.
- Mobilier & matériels de bureau : 5 et 10 ans.
- Agencements & installations divers : 10 ans.

Les pièces de rechange spécifiques sont désormais immobilisées avec les équipements concernés. (NCT 5)

Les intérêts significatifs liés au financement des nouveaux investissements sont immobilisés avec le prix de revient des équipements concernés non encore entrée en production. (NCT 13)

1.3.3. Les stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du Coût Moyen Pondéré.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré sans les coûts liés à la sous activité.

➤ **Les Provisions des Stocks :**

Les pièces de rechange et les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq ans, font l'objet d'une provision pour dépréciations des stocks.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous-activité.

Les provisions pour dépréciation des stocks des produits finis sont reprise dans l'exercice de vente des produits finis provisionnés. Lorsque les produits finis sont vendus au-dessus du prix de revient, la reprise de la provision correspondante est qualifiée de non utilisée devenu sans objet.

Après avis favorable des commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration du 27.4.2016 a approuvé des nouvelles règles des provisions, pour se rapprocher de la valeur marchande réelle des articles en stock.

1.3.4. Provisions non courantes :

- Provisions pour litiges & contentieux : les litiges avec les administrations fiscales, sociales ainsi qu'avec des tiers non régularisées à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour litiges et contentieux.
- Provision pour fond de prime de fin de carrière : cette provision est calculée en fonction des indemnités de départ à la retraite normale accordé au personnel continuant à bénéficier de l'ancien statut de la SOGITEX.

1.3.5. Produits d'exploitation :

Les produits de la vente des tissus, des produits semi-ouvrés, des coupons ainsi que les produits de transport des marchandises sont évalués à la juste valeur de contrepartie des liquidités reçues et à recevoir.

1.3.6. Autres charges d'exploitation

Les coûts additionnels encourus dans le cadre du plan de restructuration du personnel approuvée par la commission consultative de licenciement sont répartis sur trois années conformément à la Norme (NCT 10). La charge de l'exercice figure en Autre charges d'exploitation, le solde, en autres actifs non courants

1.3.7. Frais de recherche & développement :

Les frais de recherche & développement sont comptabilisés en frais généraux et sont supportés dans l'exercice.

1.3.8. Opérations libellées en monnaies étrangères :

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de changes observés sont inclus dans la détermination de résultat net de la période.

1.3.9. Sous activité :

Il y a sous activité, lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de la production.

Le coût de la sous activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissements et de main d'œuvre directe non imputées au cout de production.

En 2016, il y a eu un affinement de la méthode de calcul de la sous activité en intégrant tout le processus de la production sans incident sur le résultat net.

1.3.10. Etat des flux de trésorerie :

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers, renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et des investissements

La SITEX utilise le modèle de référence pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1. LES ACTIFS NON COURANTS

1.1. Les Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques.
Au 31 Décembre 2017, la valeur brute de cette rubrique s'élève à 2,050 million de dinars.

En mille dinars

Détail	2017	2016
Logiciels	2 050	1 752
Valeur Brute	2 050	1 752
Amortissements	1 507	1 426
Valeur nette des Immobilisations Incorporelles	543	326

1.2. Les Immobilisations Corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 33,245 millions de dinars au 31 décembre 2017, contre 34,862 millions de dinars au 31 décembre 2016.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2017 se résume comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

AU 31 DECEMBRE 2017

DESIGNATION	Valeurs Brutes 31/12/2016	Acquisitions de l'exercice 2017	Reclas./cession Exercice 2017	Valeurs Brutes au 31/12/2017	Amortis. au 31/12/2016	Dotations de l'exercice 2017	Reprise sur Amort.	Amortis. au 31/12/2017	V.C.N au 31/12/2017
- Terrain	1 557	-	-	1 557	-	-	-	-	1 557
- Bâtiments	17 675	502	-	18 177	16 397	308	-	16 705	1 472
- Matériel de transport	996	-	52	944	837	69	51	854	90
- Matériel Industriel	104 180	1 984	2 598	103 566	86 247	3 278	2 596	86 929	16 637
- Installation Technique	88	6 333	-	6 421	88	633	-	722	5 699
- Agenc., Aménag. Construc.	5 684	342	168	5 858	5 264	169	168	5 265	593
- Equipements de bureau	1 339	3	14	1 328	1 308	9	15	1 302	26
- Matériels divers	19 281	551	104	19 729	18 985	114	104	18 995	734
- Matériel informatique	2 799	17	6	2 809	2 720	28	6	2 742	67
- Immobilisations encours	13 109	2 675	9 414	6 370 (1)	-	-	-	-	6 370
Total	166 708	12 407	12 356	166 759	131 846	4 608	2 940	133 514	33 245

(1) cette rubrique comporte :

- Un montant de 0,551 million de dinars relatif à l'immobilisation des pièces de rechange suite à une grosse réparation des machines qui vont prolonger la durée de vie des machines et par la suite générées des avantages économiques futures. (NCT 5).
- Capitalisation de 0,397 million de dinars relatif à la capitalisation des intérêts d'emprunt dédié aux investissements.

1.3. Les Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de 1,075 million de dinars au 31 décembre 2017, contre un solde net de 1,008 million de dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

<i>En mille dinars</i>		
Désignation	2017	2016
Titres de Participations	60	60
Prêts au Personnel	162	237
Dépôts & Cautionnement	853	711
Valeur Brute	1 075	1 008
Provisions sur Immob. Financières	-	-
Valeur nette des Immobilisations Financières	1 075	1 008

1.4. Les Autres Actifs non courants :

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 1,995 million de dinars au 31 décembre 2017, ce solde représente des charges à répartir sur 3 ans engagées dans le cadre d'un licenciement pour des raisons économiques. (NCT 10)

<i>En mille dinars</i>			
Désignation	Montant Brut	Résorption 2017	VCN
Charges à répartir	2 413	418	1 995
Total	2 413	418	1 995

2. LES ACTIFS COURANTS

2.1. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 31,427 millions de dinars au 31 décembre 2017, contre un solde net de 31,084 millions de dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

<i>En mille dinars</i>		
Désignation	2017	2016
Matières Premières	2 102	4 327
Provisions	-	-
Matières premières nettes des provisions	2 102	4 327
Matières Auxiliaires & consommables	10 797	9 548
Provisions	1 824	2 032
Matières auxiliaires et consommables nettes des provisions	8 973	7 516
Produits Finis et encours	22 425	20 839
Provisions	2 074	1 598
Produits Finis et encours nettes de provisions	20 351	19 241
Valeur Brute des stocks	35 324	34 714
Total des Provisions	3 898	3 630
Total Net des stocks	31 426	31 084

2.2. Clients et Comptes Rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 5,494 millions de dinars au 31 Décembre 2017 contre 2,481 millions de dinars au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit :

	<i>En mille dinars</i>	
Désignation	2017	2016
Clients	5 044	2 042
Etrangers	3 970	1 425
Locaux	1 074	617
Clients Douteux ou Litigieux	0	0
Locaux	131	131
Provisions	131	131
Clients Effets à Recevoir	351	382
Locaux	351	382
Effets & Chèques Impayés	99	57
Locaux	383	341
Provisions	284	284
Valeur Brute	5 909	2 896
Total des Provisions	415	415
Total Net des clients et comptes rattachés	5 494	2 481

2.3. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique présente une valeur de 5,040 millions de dinars au 31 Décembre 2017 contre 7,526 millions de dinars au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit :

	<i>En mille dinars</i>	
Désignation	2017	2016
Fournisseurs (avances, emballages à rendre, ristournes,...)	2	353
Personnel	1 045	2 129
Etat impôts & taxes	3 891	4 295
Débiteurs divers	37	694
Charges constatées d'avance	65	55
Total Net des Autres Actifs Courants	5 040	7 526

2.4. Placements Courants

La rubrique « placements courants » présente un solde de 0,138 million de dinars au 31 décembre 2017 contre 0,167 million de dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Détail	En mille dinars	
	2017	2016
prêts au personnel - d'un an	136	163
Intérêts Courus à Recevoir	2	4
Valeur Comptable Nette	138	167

2.5. Liquidités et Equivalents de Liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 6,457 million de dinars au 31 décembre 2017 contre 2,900 million de dinars au 31 décembre 2016. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Valeurs à l'encaissement	539	2 343
Banques & caisse	5 826	469
Compte régie Avances & Accréditifs	92	88
Total Général	6 457	2 900

NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3. LES CAPITAUX PROPRES

3.1. Réserves :

La rubrique « réserves » présente un solde à fin 2017, de 13,989 millions de dinars, contre 14,038 millions de dinars à fin 2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Réserves Légales	2 306	2 306
Réserves pour Investissements	11 056	11 056
Réserves pour Fonds social	408	408
Autres Réserves	219	268
Total des réserves	13 989	14 038

3.2. Autres Capitaux Propres :

Cette rubrique comporte la prime d'émission et les subventions d'investissements. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Prime d'émission	3 193	3 193
Subvention d'investissements	1 503	687
Total Autres Capitaux Propres	4 696	3 880

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public pour la création ou l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 1,503 million de dinars à fin 2017 contre 0,687 million de dinars à fin 2016.

4. LES PASSIFS :

4.1. Les Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 12,899 millions de dinars au 31 Décembre 2017 contre 6,035 millions de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Emprunt	14 735	7 806
Moins: échéances à moins d'un an	<1 836>	<1 771>
Emprunt à échéances plus d'un an	12 899	6 035

4.2. Provisions non courantes :

Ce poste enregistre les provisions pour prime de fin de carrière et provisions pour litiges. Il présente un solde de 0,966 million de dinars au 31 Décembre 2017 contre 1,409 million de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Provisions Pour Charges & litiges	934	1 255
Provisions pour prime de fin de carrière	32	155
Total des provisions non courantes	966	1 409

LES PASSIFS COURANTS

4.3. Fournisseurs et Comptes Rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 5,868 millions de dinars au 31 Décembre 2017, contre 3,875 millions de dinars à la fin de l'exercice précédent, ces soldes se détaillent comme suit :

<i>En mille dinars</i>		
Désignation	2017	2016
Fournisseurs	4 117	2 603
Fournisseurs retenue de Garantie	19	60
Fournisseurs Effets à Payer	1 195	950
Fournisseurs factures non encore parvenue	538	262
Total fournisseurs et comptes rattachés	5 869	3 875

4.4. Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à 2,099 millions de dinars et se détaille comme suit :

<i>En mille dinars</i>		
Désignation	2017	2016
Clients Avance sur Commande	0	369
Personnel	716	773
Etat Impôts et Taxes	265	473
Créditeurs Divers	1 118	2 351
Total des autres passifs courants	2 099	3 966

4.5. Concours bancaires & autres passifs financiers:

Le poste «Concours bancaires & autres passifs financiers» présente un solde de 29,567 millions de dinars au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

Désignation	Montant Brut	En mille dinars
		2016
Emprunts moins d'un an	1 836	1 783
Concours bancaires	27 230	25 197
<i>Financement en devises</i>	19 728	14 239
<i>Banques (soldes débiteurs)</i>	2 302	5 958
<i>Préfinancement Export</i>	5 200	5 000
Intérêts Courus sur emprunts non courants	431	201
Compte de régie Avances & Accréditifs	70	94
Total des concours bancaires & autres passifs financiers	29 567	27 275

5. Notes relatives à l'état de Résultat :

5.1. Revenus :

Les revenus de l'année 2017 s'élèvent à 58,620 millions de dinars contre 44,447 millions de dinars en 2016.

Le chiffre d'affaires global se présente comme suit :

	<i>En mille dinars</i>	
Désignation	2017	2016
Revenus	58 620	44 447
Ventes déchets	725	576
Chiffre d'Affaires Global	59 345	45 023

Les ventes de déchets ont été déduites des couts de production.

5.2. Coût des ventes :

Le coût des ventes de l'année 2017 s'élève à 51,337 millions de dinars contre 38,638 millions de dinars en 2016.

Le détail de coût des ventes se résume dans le tableau suivant :

	<i>En mille dinars</i>	
Désignation	2017	2016
Consommation matières	30 483	20 447
Main d'œuvre (hors sous-activité)	8 542	6 893
Frais généraux Variables	8 154	9 506
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	6 469	5 129
Total des Frais	53 648	41 975
Autres Ventes (déchets)	<725>	<576>
Variation des produits finis et en cours	<1 586>	<2 761>
Cout des Ventes	51 337	38 638

5.3. Autres produits d'exploitation:

Les autres produits d'exploitation de l'année 2017 s'élève à 4,049 millions de dinars contre 4,825 millions de dinars en 2016.

Le détail de cette rubrique se résume dans le tableau suivant :

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Reprises sur amortissements & provisions utilisées	0	0
Reprises sur amortissements & provisions non utilisées	3 749	4 825
Production immobilisée	300	0
Total des Autres produits d'exploitation	4 049	4 825

5.4. Autres Charges d'exploitation:

Les autres charges d'exploitation représentent essentiellement les charges de départ à la retraite du personnel et se présentent comme suit.

Désignation	En mille dinars	
	2017	2016
Dotations aux provisions	3 573	3 164
Dépréciation des Stocks	3 546	2 696
Risques & Charges	27	468
Autres Charges	1 395	1 086
Total des autres charges d'exploitation	4 968	4 250

Les autres charges incluent un montant de 418 mDT relatif à la résorption de licenciement.

5.5. Autres Gains Ordinaires :

Les autres produits ordinaires représentent essentiellement le gain de change et les ristourne et se présentent comme suit.

Désignations	Montant Brut	En mille dinars
		2016
Gain de Change	2 572	1 163
<i>Gain de Change réalisé</i>	<i>1 318</i>	<i>698</i>
<i>Gain de Change non réalisé</i>	<i>1 254</i>	<i>465</i>
Produits sur Cession Immobilisations	155	39
Autres Produits Ordinaires	469	1 015
Total des autres gains ordinaires	3 196	2 217

5.6. Autres Pertes Ordinaires:

Les autres Pertes ordinaires représentent essentiellement les pertes de change et se présente comme suit.

Désignations	Montant Brut	En mille dinars
		2016
Pertes de change	4 952	1 675
<i>Pertes de Change réalisé</i>	<i>3 074</i>	<i>1 585</i>
<i>Pertes de Change non réalisé</i>	<i>1 878</i>	<i>90</i>
Modifications comptables	638	141
Total des autres pertes ordinaires	5 590	1 816

6. NOTES RELATIVES AU FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement de l'année 2017 s'élèvent à 2,072 millions de dinars contre 2,980 millions de dinars pour l'année 2016.

Désignation	<i>En mille dinars</i>	
	2017	2016
Charges de l'Activité	2 072	2 980
Revenus de l'Activité	1 090	2 615
Total Général	-982	-365

7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan à fin décembre 2017 se présentent comme suit :

Banque	<i>En mille dinars</i>	
	2017	Total
Crédits documentaires	2 075	2 075
Cautions	1 340	1 340
Total Général	3 415	3 415

Suretés Consenties par la Société :

La société a consenti à l'ensemble des banques auprès desquelles elle a bénéficié des crédits les garanties suivantes :

- Une hypothèque sur les titres fonciers appartenant à la société
- Un nantissement sur fonds de commerce.

La situation des CMLT au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- ✚ Montant initiaux : 14,140 millions de dinars.
- ✚ Soldes au 31 décembre 2017 : 12,899 millions de dinars.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2017	2016
Revenus	58 620	Achats consommés	30 483			
Autres produits d'exploitations	725	Déstockage de Production (Variation)	0			
Production stockée	1 586					
Production Immobilisée	300					
Total	61 231	Total	30 483	Production	60 206	47 208
Production	60 206	Achats consommés	30 483	Marge sur coût matières	29 723	26 761
Marges sur coût matières	29 723					
Subventions d'exploitations	0	Autres charges externes	12 946			
Total	29 723	Total	12 946	* Valeur Ajoutée brute	16 777	13 686
Valeur Ajoutée Brute	16 777	Impôts et taxes	507	* Excédent brut	3 388	565
		Charges de personnel	12 882	(ou Insuffisance)		
Total	16 777	Total	13 389	d'exploitation		
- Excédent brut d'exploitation	3 388	Charges financières	3 567			
Autres produits ordinaires	634	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 682			
Produits financiers	0	Autres pertes				
Total	634	Total	12 249	Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés	-4 478	-2 995
Reprises de charges	3 749	Impôt sur le résultat ordinaire	70	Résultat net de l'exercice	-4 548	-3 048
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modif.comptables	-			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
Total	-	Total	-	Résultat net après modification comptable	-4 548	-3 187

Tableau de Passage des Charges par Destination aux Charges par Nature

En mille dinars

Charges par Destination	Achats Consommés & Frais Généraux	Charges du Personnel	Amortissements & Provision	Autres Charges	Total
Cout des Ventes	38 637	8 543	3 458	3 010	53 648
Frais de Distribution	14	455	41	125	635
Frais d'Administration	100	2 092	152	1 450	3 794
Autres Charges d'exploitation			3 574	1 394	4 968
Charges Financières				1 187	1 187
Sous-Activité		1 793	1 039		2 832
Autres Pertes Ordinaires (1)				5 590	5 590
Total Général	38 751	12 882	8 264	12 756	72 653

(1) Ce montant comporte en plus des charges financières figurant dans l'état de résultat, les pertes de changes d'une valeur de 4 952 mDT.



F.M.B.2 KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac – B.P. n°317
Pylôgoste Rue Lac Echikel – Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344
Fax. 216 (71) 194 328
E-mail mcammoui@kpmg.com.tn
M.F. : 810663TAM000



Cabinet Adel Madhi
27, Cité EL Montazeh,
2083 Ariana Nord
Tél : 71 835 046
Fax : 71 835 081
E-mail : cabinet.madhi@yahoo.fr
MF 0589842/J P A 000

TUNIS, le 25 Avril 2018,

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES,
Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL
MONASTIR – TUNISIE

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Industrielle des Textiles "SITEX SA" qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de **85.413.024 DT**, une perte de **4.548.297 DT**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **34.013.005 DT** et des flux de trésorerie positifs affectés aux activités d'exploitation de **150.269 DT** pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les stocks :

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2017 pour un montant brut de 35.324.195 Dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux et des stocks de produits finis et des produits en cours.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachés à la dite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks de la société s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2017 à un total de 3.897.579 Dinars. En fait à chaque fin de période, la société procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks de la société existants au 31 décembre 2017 conformément à la norme comptable tunisienne relative aux stocks en s'assurant des dépréciations de valeur, comptabilisés en provision.

2) Les Revenus :

Les revenus, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2017 pour un montant de 58.619.726 Dinars et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des produits de la société

Nous avons adopté une approche qui consiste à valider l'exhaustivité et l'exactitude des revenus de la société en rapprochant les différents éléments probants avec la comptabilité.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **SITEX S.A** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **SITEX S.A** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent

résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les co-commissaires aux comptes :

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Member firm of KPMG International

Mohamed Imed LOUKIL



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Expert Comptable D.P.L.E
Membre de l'Ordre des Commissaires aux Comptes de Tunisie
27, Cité El Montazah, 2083 Enkhillette

Cabinet Adel MADHI

Adel MADHI

Adel MADHI

Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux Comptes-Membre de l'Ordre
27, Cité El Montazah, 2083 Enkhillette





F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac – B.P. n°317
Publiposte Rue Lac Echkal – Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax. 216 (71) 194 328
E-mail fmbs@kpmg.com.tn
M.F. : 8106637AM000



Cabinet Adel Madhi
27, Cité EL Montazah,
2083 Ariana Nord
Tél : 71 835 046
Fax : 71 835 081
E-mail : cabinet.madhi@yahoo.fr
MF 0509842/J P A 000

**Messieurs les actionnaires de la société
Industrielle des Textiles "SITEX S.A."**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dans l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017

1. Le Conseil d'Administration du 24 Avril 2014 a autorisé le nantissement du fonds de commerce et l'hypothèque des propriétés de la SITEX, objet des titres fonciers n° 41240 Sousse, 13517 Sousse et 216 Monastir en garantie des crédits octroyés.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1^{er} Décembre 2016 a approuvé une convention d'emprunt entre la société « SITEX » et la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » pour un montant de 3.413.000 Euros. Les versements reçus au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 dudit emprunt totalisent 1.431.000 Euros (soit 4.218.302 DT). Les intérêts conventionnels courus au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 23.193 DT

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération et avantages de l'exercice 2017 du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Juin 2015 comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute de 192 000 DT,
 - Une voiture de fonction et les frais y afférents,
 - Les frais de télécommunications.
2. Des jetons de présence d'un montant global brut annuel de 63.000 DT ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017.
3. La rémunération brute annuelle d'un montant total de 13.500 DT a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit (CPA) et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017. Cette rémunération est à répartir entre les membres du CPA.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 Avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Member firm of KPMG International

Mohamed Imed Loukil



Cabinet Adel MADHI

Adel MADHI
Adel MADHI
Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux Comptes-Membre de l'Ordre
27, Cité El Montazah, 2083 Ennasrjetta

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.**

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2017			31/12/2016
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
Actifs incorporels					
Ecart d'acquisition	1.1	329 727,225	115 404,527	214 322,698	230 809,059
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels	1.2	1 361 406,988	1 080 379,941	281 027,047	102 857,636
		1 691 134,213	1 195 784,468	495 349,745	333 666,695
Actifs corporels					
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport	1.3	7 953 502,046	6 091 023,202	1 862 478,844	1 690 872,722
		7 953 502,046	6 091 023,202	1 862 478,844	1 690 872,722
Placements	1.4				
Terrains et constructions					
Terrains et constructions d'exploitation	1.4.1	7 972 029,017	2 490 052,195	5 481 976,822	6 039 431,181
Terrains et constructions hors exploitation	1.4.2	30 241 533,049	7 418 569,747	22 822 963,302	18 433 721,297
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		0,000	0,000	0,000	0,000
Parts dans des entreprises avec liens de participation		0,000	0,000	0,000	0,000
Actions et autres titres à revenu variable	1.4.3	71 301 551,862	4 498 877,853	66 802 674,009	64 344 687,870
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.4.4	348 181 586,081	0,000	348 181 586,081	309 936 304,949
Avances sur Police vie		726 241,857	0,000	726 241,857	432 176,582
Dépôts et cautionnements		0,000	0,000	0,000	1 740,000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 574 726,756	0,000	1 574 726,756	1 519 061,414
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de		10 357 564,427	0,000	10 357 564,427	10 083 441,396
		470 355 233,049	14 407 499,795	455 947 733,254	410 790 564,689
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions pour primes non acquises (non vie)		13 017 138,534	0,000	13 017 138,534	12 291 269,500
Provisions mathématiques (vie)		684 611,655	0,000	684 611,655	235 239,763
Provisions pour sinistres (non vie)		28 607 671,288	0,000	28 607 671,288	23 644 194,464
Provisions pour sinistres (vie)		504 096,065	0,000	504 096,065	519 579,148
		42 813 517,542	0,000	42 813 517,542	36 690 282,875
Créances	1.5				
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		11 443 779,159	0,000	11 443 779,159	11 601 504,257
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
Primes à recevoir	1.5.1	30 429 252,559	15 148 048,121	15 281 204,438	14 090 492,139
Primes à annuler (non vie)		(1 276 577,212)	0,000	(1 276 577,212)	(454 731,864)
Primes à annuler (vie)		(14 825,202)	0,000	(14 825,202)	(18 895,900)
Autres Créances diverses	1.5.2	9 114 399,849	7 211 508,199	1 902 891,650	3 192 307,201
Comptes courants co-assureurs		181 853,893	0,000	181 853,893	172 154,297
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		6 763 215,655	0,000	6 763 215,655	4 264 922,988
Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043,092	413 043,092	0,000	0,000
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 745,750	0,000	2 745,750	336 703,995
Etat impôt différé		5 770,226	0,000	5 770,226	5 770,226
Débiteurs divers	1.5.3	8 051 727,193	0,000	8 051 727,193	6 983 453,240
		65 114 384,962	22 772 599,412	42 341 785,550	40 173 680,579
Autres éléments d'actif					
Valeurs à l'encaissement		24 081 762,354	0,000	24 081 762,354	16 310 806,080
Avoir en banque, CCP et caisse		8 488 497,365	0,000	8 488 497,365	11 718 351,468
Charges reportées		4 807 314,325	0,000	4 807 314,325	4 698 824,736
Intérêts et loyers acquis non échus		13 311 234,777	0,000	13 311 234,777	10 531 148,237
Autres comptes de régularisation		1 692 026,348	0,000	1 692 026,348	1 251 804,631
		52 380 835,169	0,000	52 380 835,169	44 510 935,152
Total de l'actif		640 308 606,981	44 466 906,877	595 841 700,104	534 190 002,712

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000,000	45 000 000,000
Réserves consolidés	2.1	32 512 734,121	26 126 616,250
Intérêts minoritaires	2.2	19 049 224,459	16 399 130,544
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		96 561 958,580	87 525 746,794
Résultat de l'exercice		15 604 493,597	14 552 093,296
Résultats consolidés	2.3	11 528 436,652	10 863 335,106
Intérêts minoritaires	2.4	4 076 056,945	3 688 758,191
Total des capitaux propres avant affectation		112 166 452,177	102 077 840,090
Passif			
Provisions pour autres risques et charges		854 688,040	854 688,040
Autres provisions		854 688,040	854 688,040
Provisions techniques brutes			
Provisions pour primes non acquises		38 987 833,338	35 058 471,672
Provisions mathématiques (vie)		202 359 435,457	178 542 873,040
Provision pour frais de gestion (vie)		1 150 297,277	933 611,514
Provisions pour sinistres (vie)		14 015 472,750	13 619 446,205
Provisions pour sinistres (non vie)		142 166 424,050	128 239 635,685
Prévisions de recours à encaisser		(8 997 665,374)	(6 653 947,577)
Provisions mathématiques des rentes (non vie)		2 581 902,071	2 740 889,450
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 347 558,540	2 305 112,470
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		2 724 800,216	2 119 102,793
Provisions pour risques en cours		0,000	0,000
Provisions pour égalisation (non vie)		4 300 000,000	4 300 000,000
Provisions pour égalisation (vie)		1 200 000,000	1 200 000,000
Provisions pour contrats en unités de comptes		10 357 563,183	10 083 440,232
		413 193 621,508	372 488 635,484
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		23 837 528,240	22 624 313,124
Autres dettes	2.5		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		4 569 402,412	2 186 702,910
Comptes courants de co-assureurs		1 307 720,279	1 456 158,204
Dettes nées d'opérations de réassurance		20 859 612,689	18 097 350,531
Dépôts et cautionnements reçus		726 423,184	644 923,717
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		8 070 704,427	6 027 826,175
Créditeurs divers	2.5.1	9 143 204,428	5 980 087,877
		44 677 067,419	34 393 049,414
Autres passifs			
Comptes de régularisation passif		1 112 342,720	1 751 476,560
		1 112 342,720	1 751 476,560
TOTAL DU PASSIF		483 675 247,927	432 112 162,622
Total des capitaux propres et du passif		595 841 700,104	534 190 002,712

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2017	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2017	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2017	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2016
Primes acquises		189 932 875,475	(47 045 318,211)	142 887 557,264	136 845 302,686
Primes émises et acceptées (non vie)		143 796 545,650	(45 720 668,677)	98 075 876,973	94 934 670,163
Primes émises et acceptées (vie)		50 065 691,491	(2 050 518,568)	48 015 172,923	44 115 715,795
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		(3 929 361,666)	725 869,034	(3 203 492,632)	(2 205 083,272)
Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé		8 780 115,557	0,000	8 780 115,557	7 382 320,983
Produits de placements vie		15 353 313,353	0,000	15 353 313,353	13 819 126,525
Plus values non réalisées sur placements vie		586 723,635	0,000	586 723,635	832 146,642
Autres produits techniques		251 855,069		251 855,069	56 872,566
Autres produits techniques (non vie)		248 924,160	0,000	248 924,160	55 798,752
Autres produits techniques (vie)		2 930,909	0,000	2 930,909	1 073,814
Charges de sinistres		(106 591 783,781)	16 646 837,708	(89 944 946,073)	(81 717 645,434)
Montants payés		(92 268 968,871)	11 698 843,967	(80 570 124,904)	(75 934 025,343)
Montants payés (non vie)		(77 592 453,798)	10 939 351,942	(66 653 101,856)	(64 239 146,592)
Montants payés (vie)		(14 676 515,073)	759 492,025	(13 917 023,048)	(11 694 878,751)
Variation de la provision pour sinistres		(14 322 814,910)	4 947 993,741	(9 374 821,169)	(5 783 620,091)
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		(13 926 788,365)	4 963 476,824	(8 963 311,541)	(5 408 267,620)
Variation de la provision pour sinistres (vie)		(396 026,545)	(15 483,083)	(411 509,628)	(375 352,471)
Variation des autres provisions techniques		(22 410 363,378)	449 371,892	(21 960 991,486)	(24 357 356,693)
Variation des provisions mathématiques des rentes (non vie)		158 987,379	0,000	158 987,379	(1 377 237,864)
Variation des prévisions de recours (non vie)		2 343 717,797	0,000	2 343 717,797	(487 531,020)
Variation de la provision pour risques en cours (non vie)		0,000	0,000	0,000	0,000
Provisions mathématiques (vie)		(23 816 562,417)	449 371,892	(23 367 190,525)	(20 973 678,211)
Provisions pour frais de gestion (vie)		(216 685,763)	0,000	(216 685,763)	525 652,263
Provisions pour égalisation (vie)		0,000	0,000	0,000	(150 000,000)
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		(605 697,423)	0,000	(605 697,423)	(394 563,986)
Provisions pour contrats en unités de comptes (vie)		(274 122,951)	0,000	(274 122,951)	(1 499 997,875)
Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		(42 446,070)	310 143,011	267 696,941	458 977,512
Participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0,000	307 457,440	307 457,440	187 785,610
Frais d'exploitation		(33 325 262,124)	9 509 478,021	(23 815 784,103)	(21 911 934,704)
Frais d'acquisition		(27 012 003,042)		(27 012 003,042)	(26 806 678,750)
Frais d'acquisition (non vie)		(17 879 384,730)	0,000	(17 879 384,730)	(17 631 571,734)
Frais d'acquisition (vie)		(9 132 618,312)	0,000	(9 132 618,312)	(9 175 107,016)
Frais d'acquisition reportés (non vie)		151 689,589	0,000	151 689,589	943 665,256
Frais d'administration		(6 464 948,671)		(6 464 948,671)	(4 156 205,697)
Frais d'administration (non vie)		(4 392 609,900)	0,000	(4 392 609,900)	(2 844 795,212)
Frais d'administration (vie)		(2 072 338,771)	0,000	(2 072 338,771)	(1 311 410,485)
Commissions reçues des réassureurs			9 509 478,021	9 509 478,021	8 107 284,487
Commissions reçues des réassureurs (non vie)			9 380 685,139	9 380 685,139	8 016 777,690
Commissions reçues des réassureurs (vie)			128 792,882	128 792,882	90 506,797
Autres charges techniques		(6 781 385,536)		(6 781 385,536)	(8 518 419,806)
Autres charges techniques (non vie)		(6 029 787,440)	0,000	(6 029 787,440)	(7 688 834,187)
Autres charges techniques (vie)		(751 598,096)	0,000	(751 598,096)	(829 585,619)
Variation de la provision pour égalisation		0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de placements vie		(1 987 754,091)	0,000	(1 987 754,091)	(2 254 730,782)
Moins values non réalisées sur placements vie		(2 383,916)	0,000	(2 383,916)	0,000
Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé		(1 787 858,874)	0,000	(1 787 858,874)	(1 520 438,673)
Sous total : Résultat technique consolidé		41 975 645,319	(19 822 030,139)	22 153 615,180	19 302 006,432
Résultat technique NON VIE		31 687 148,163	(19 401 142,727)	12 286 005,436	9 909 742,855
Résultat technique VIE		10 288 497,156	(420 887,412)	9 867 609,744	9 392 263,577

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie		12 286 005,436	9 909 742,855
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		9 867 609,744	9 392 263,577
Produits des placements (non vie)		13 978 191,318	13 568 184,861
Revenus des placements		7 384 437,024	6 345 523,131
Autres produits de placements		4 132 368,845	3 709 832,575
Reprises de corrections de valeurs sur placements		1 159 593,887	826 995,243
Profits provenant de la réalisation des placements		1 301 791,562	2 685 833,912
Charges des placements (non vie)		(3 272 109,431)	(4 080 665,826)
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(2 211 598,832)	(1 944 708,985)
Correction de valeur sur placements		(912 342,395)	(1 468 388,575)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(148 168,204)	(667 568,266)
Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique		(8 780 115,557)	(7 382 320,983)
Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique		1 787 858,874	1 520 438,673
Autres produits non techniques		34 763,201	35 594,723
Autres charges non techniques		(184 893,684)	(145 849,745)
Autres produits (autres activités)		728 282,781	545 365,796
Autres charges (autres activités)		(960 882,300)	(1 031 578,786)
Résultat provenant des activités ordinaires		25 484 710,382	22 331 175,145
Impôts sur le résultat exigible		(8 658 572,761)	(5 916 920,005)
Impôts différé		5 770,226	5 770,226
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		16 831 907,847	16 420 025,366
Eléments Extraordinaires	3	(1 227 414,250)	(1 867 932,070)
Résultat net de l'exercice		15 604 493,597	14 552 093,296
Part de la société mère		11 528 436,652	10 863 335,106
Part des actionnaires minoritaires		4 076 056,945	3 688 758,191

État de flux de Trésorerie consolidé (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		170 607 375,933	161 504 579,340
Sommes versées pour paiement des sinistres		(78 095 593,892)	(76 910 822,534)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 999 352,231	5 246 493,145
Décaissements de primes sur les cessions		(27 695 268,384)	(29 152 263,135)
Encaissements de sinistres sur les cessions		3 159 794,327	3 000 265,210
Commissions versées aux intermédiaires		(3 076 113,430)	(2 856 760,235)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(13 428 379,874)	(14 293 686,164)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(209 641 867,462)	(173 256 274,851)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		185 764 983,816	157 619 803,425
Remboursements de prêts		255 266,250	158 727,664
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(26 048 528,758)	(18 914 921,891)
Produits financiers reçus		3 524 172,385	2 690 923,682
Autres mouvements		(1 714 955,914)	171 830,441
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3.1	5 610 237,228	15 007 894,097
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(4 867 608,768)	(77 840,200)
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploita		0,000	(658 125,000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		48 817,600	70 753,160
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(3 029,820)	(8 734,350)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	3.2	(4 821 820,988)	(673 946,390)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(4 018 270,343)	(3 576 926,300)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3.3	(4 018 270,343)	(3 576 926,300)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		11 718 351,468	961 330,061
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 488 497,365	11 718 351,468

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES:

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe MAGHREBIA sont en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables prévues au niveau du Système Comptable des Entreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, à savoir :

- La norme NCT35, Etats Financiers Consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

2. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une **société consolidante** (**ASSURANCES MAGHREBIA S.A**) et les entreprises qui lui sont liées (**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**, **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A**, **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A** et **CODWAY S.A.**) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du Groupe MAGHREBIA.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA permettent de :

- mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé).

- présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).

- mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MAGHREBIA, les sociétés retenues sont:

- **la Société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A.**

- **les sociétés dépendantes du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.**

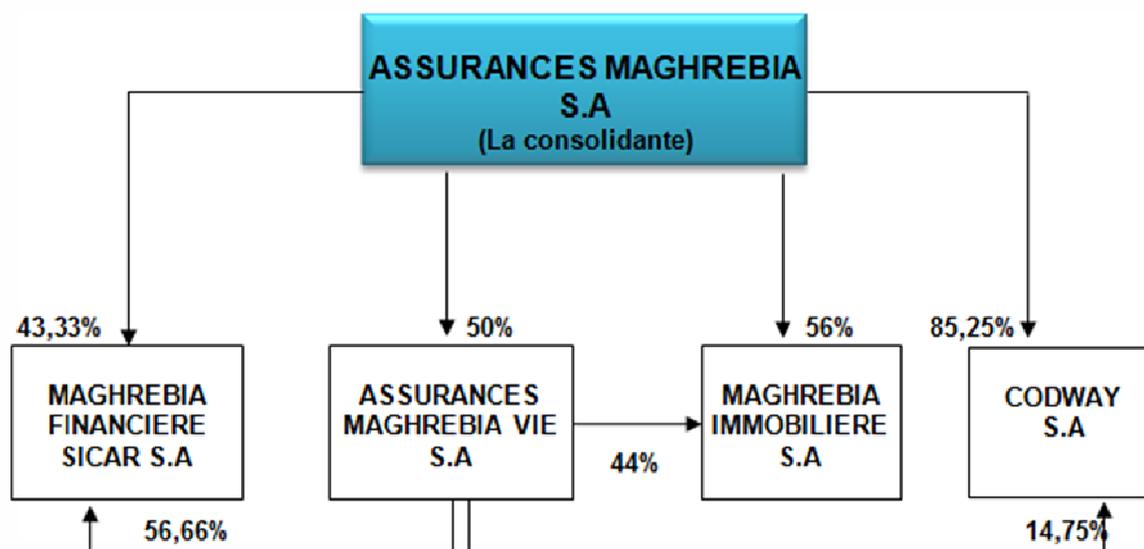
La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 50 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 43,33 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 56,66 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 14,75% du capital de la société CODWAY et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Les sociétés à retenir pour l'établissement des comptes consolidés sont :

- la société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A
- les filiales du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.

ORGANIGRAMME DU GROUPE MAGHREBIA



POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise :

- soit **directement**,
- soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

	<i>Direct</i>	<i>Indirect</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	50%	0%	50%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	43,33%	56,66%	99,99%	Intégration globale (+43,33% et 56,66% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	56%	44%	100%	Intégration globale (+56% et 44% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
CODWAY	85,25%	14,75%	100%	Intégration globale (+85,25% et 14,75% par l'intermédiaire de MAGH VIE)

Notion de contrôle exclusif :

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

POURCENTAGE D'INTERÊT :

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	CODWAY
% D'intérêt du groupe	100%	50%	71,67%	78,00%	92,63%
Direct	-	50%	43,33%	56,00%	85,25%
Indirect	-	-	28,33%	22,00%	7,38%
% D'intérêt hors groupe	0%	50%	28,33%	22,00%	7,38%

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

3. NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Note 1 : Les actifs consolidés

Note (1.1) : L'écart d'acquisition

La consolidation de la société MAGHREBIA SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de **329 727,225** DT qui s'explique comme suit :

Libellés	VALEUR TOTALE
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000,000
Acquisition 2006	3 002 016,000
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016,000
QP dans les CP à la date d'acquisition	2 672 288,775
ECART D'ACQUISITION	329 727,225

Note (1.2) : Actifs incorporels

Les actifs incorporels du groupe comprennent:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Conception & développement	96 002,600	96 002,600	0,000	0,00%
<i>MAGHREBIA</i>	53 418,083	53 418,083	0,000	0,00%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	42 584,517	42 584,517	0,000	0,00%
Logiciels	1 075 083,979	821 191,639	253 892,340	30,92%
<i>MAGHREBIA</i>	864 334,256	627 347,716	236 986,540	37,78%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	186 258,822	176 980,522	9 278,300	5,24%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	24 490,901	16 863,401	7 627,500	45,23%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	190 320,409	190 320,409	0,000	0,00%
<i>MAGHREBIA</i>	188 709,789	188 709,789	0,000	0,00%
<i>CODWAY</i>	1 610,620	1 610,620	0,000	0,00%
Total valeur brute	1 361 406,988	1 107 514,648	253 892,340	22,92%
Amortissements	1 080 379,941	1 004 657,012	75 722,929	7,54%
Total valeur nette	281 027,047	102 857,636	178 169,411	173,22%

Note (1.3) : Actifs corporels

Les actifs corporels du groupe comprennent :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Aménagements Agencements et Installations	2 992 856,319	2 891 177,403	101 678,916	3,52%
MAGHREBIA	2 683 437,517	2 645 270,022	38 167,495	1,44%
MAGHREBIA VIE	302 762,354	239 250,933	63 511,421	26,55%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	6 656,448	6 656,448	0,000	0,00%
Matériels de transport	1 120 336,083	984 525,837	135 810,246	13,79%
MAGHREBIA	838 940,836	802 440,836	36 500,000	4,55%
MAGHREBIA VIE	174 585,001	138 085,001	36 500,000	26,43%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	106 810,246	44 000,000	62 810,246	142,75%
Matériels informatique	2 267 791,933	2 187 176,573	80 615,360	3,69%
MAGHREBIA	2 038 189,662	1 969 020,102	69 169,560	3,51%
MAGHREBIA VIE	204 299,730	198 787,530	5 512,200	2,77%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	25 302,541	19 368,941	5 933,600	30,63%
Equipements de bureaux	1 393 234,758	1 220 409,872	172 824,886	14,16%
MAGHREBIA	1 156 899,325	1 032 757,706	124 141,619	12,02%
MAGHREBIA VIE	155 290,073	153 888,153	1 401,920	0,91%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	17 921,354	17 921,354	0,000	0,00%
CODWAY	63 124,006	15 842,659	47 281,347	298,44%
Autres Immobilisations	179 282,953	138 106,992	41 175,961	29,81%
MAGHREBIA	149 140,334	111 224,325	37 916,009	34,09%
MAGHREBIA VIE	30 142,619	26 882,667	3 259,952	12,13%
Total valeur brute	7 953 502,046	7 421 396,677	532 105,369	7,17%
Amortissements	6 091 023,202	5 730 523,955	360 499,247	6,29%
Total valeur nette	1 862 478,844	1 690 872,722	171 606,122	10,15%

Note (1.4) : Placements

Note (1.4.1) : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
MAGHREBIA	7 297 029,017	7 297 029,017	0,000	0,00%
MAGHREBIA VIE	675 000,000	675 000,000	0,000	0,00%
Total valeur brute	7 972 029,017	7 972 029,017	0,000	0,00%
Amortissements	2 490 052,195	1 932 597,836	557 454,359	28,84%
Total valeur nette	5 481 976,822	6 039 431,181	-557 454,359	-9,23%

Note (1.4.2) : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
MAGHREBIA	17 577 252,049	17 577 252,049	0,000	0,00%
MAGHREBIA VIE	12 166 050,000	7 600 000,000	4 566 050,000	60,08%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	498 231,000	498 231,000	0,000	0,00%
Total valeur brute	30 241 533,049	25 675 483,049	4 566 050,000	17,78%
Amortissements	7 418 569,747	7 241 761,752	176 807,995	2,44%
Total valeur nette	22 822 963,302	18 433 721,297	4 389 242,005	23,81%

Note (1.4.3) : Actions et autres titres à revenu variable

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Actions et titres cotés	57 222 259,269	54 041 539,030	3 180 720,239	5,89%
MAGHREBIA	29 624 615,962	27 505 432,656	2 119 183,306	7,70%
MAGHREBIA VIE	26 966 724,524	25 905 152,411	1 061 572,113	4,10%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	630 918,783	630 953,963	-35,180	-0,01%
Provision pour dépréciation des titres	1 926 905,274	3 300 476,269	-1 373 570,995	-41,62%
Actions et titres non cotés	14 079 292,593	16 245 083,058	-2 165 790,465	-13,33%
MAGHREBIA	6 894 554,336	8 854 330,587	-1 959 776,251	-22,13%
MAGHREBIA VIE	3 480 587,257	3 639 933,471	-159 346,214	-4,38%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	3 704 151,000	3 750 819,000	-46 668,000	-1,24%
Provision pour dépréciation des titres	2 571 972,579	2 641 457,949	-69 485,370	-2,63%
Total	66 802 674,009	64 344 687,870	2 457 986,139	3,82%

Note (1.4.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
Bons de trésor assimilables	152 566 763,000	130 786 508,986	21 780 254,014	16,65%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>46 443 136,000</i>	<i>40 544 529,068</i>	<i>5 898 606,932</i>	<i>14,55%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>106 123 627,000</i>	<i>90 241 979,918</i>	<i>15 881 647,082</i>	<i>17,60%</i>
Emprunts obligataires	98 000 216,000	88 275 172,500	9 725 043,500	11,02%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>32 824 956,000</i>	<i>29 095 964,500</i>	<i>3 728 991,500</i>	<i>12,82%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>65 175 260,000</i>	<i>59 179 208,000</i>	<i>5 996 052,000</i>	<i>10,13%</i>
Placements à Court et Moyen Terme	97 614 607,081	90 874 623,463	6 739 983,618	7,42%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>64 500 000,000</i>	<i>55 000 000,000</i>	<i>9 500 000,000</i>	<i>17,27%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>26 000 000,000</i>	<i>30 000 000,000</i>	<i>-4 000 000,000</i>	<i>-13,33%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>2 813 200,000</i>	<i>4 760 000,000</i>	<i>-1 946 800,000</i>	<i>-40,90%</i>
<i>CODWAY</i>	<i>3 123 476,767</i>	<i>0,000</i>	<i>3 123 476,767</i>	
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	<i>1 177 930,314</i>	<i>1 114 623,463</i>	<i>63 306,851</i>	<i>5,68%</i>
Total	348 181 586,081	309 936 304,949	38 245 281,132	12,34%

Note (1.5) : Créances

Note (1.5.1) : Primes à recevoir

Il s'agit des montants des primes dus.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	<i>25 666 045,247</i>	<i>19 922 568,475</i>	<i>5 743 476,772</i>	<i>28,83%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>4 763 207,312</i>	<i>4 643 465,634</i>	<i>119 741,678</i>	<i>2,58%</i>
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA</i>	<i>-13 936 980,977</i>	<i>-9 612 382,710</i>	<i>-4 324 598,267</i>	<i>44,99%</i>
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA Vie</i>	<i>-1 211 067,144</i>	<i>-863 159,260</i>	<i>-347 907,884</i>	<i>40,31%</i>
Total	15 281 204,438	14 090 492,139	1 190 712,299	8,45%

Note (1.5.2) : Autres créances diverses

Cette rubrique englobe principalement les créances contentieuses.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	<i>8 636 547,550</i>	<i>8 267 951,237</i>	<i>368 596,313</i>	<i>4,46%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>477 852,299</i>	<i>536 821,677</i>	<i>-58 969,378</i>	<i>-10,98%</i>
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA</i>	<i>-6 733 655,900</i>	<i>-5 075 644,036</i>	<i>-1 658 011,864</i>	<i>32,67%</i>
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA Vie</i>	<i>-477 852,299</i>	<i>-536 821,677</i>	<i>58 969,378</i>	<i>-10,98%</i>
Total	1 902 891,650	3 192 307,201	-1 289 415,551	-40,39%

Note (1.5.3) : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées aux intermédiaires.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
MAGHREBIA	4 530 566,655	5 062 498,423	-531 931,768	-10,51%
MAGHREBIA VIE	637 596,960	1 190 562,504	-552 965,544	-46,45%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	2 548 354,988	459 664,867	2 088 690,121	454,39%
CODWAY	106 644,298	61 959,282	44 685,016	72,12%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	228 564,292	208 768,164	19 796,128	9,48%
Total	8 051 727,193	6 983 453,240	1 068 273,953	15,30%

Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés

Partage des capitaux propres et élimination des participations liées :

➤ ASSURANCES MAGHREBIA :

Les réserves consolidées : $18\,380\,376,944 * 100\% = 18\,380\,376,944$ DT

➤ ASSURANCES MAGHREBIA VIE :

- Les réserves consolidées : $37\,940\,834,574 * 50\% - 5\,000\,000,000 = 13\,970\,417,287$ DT

- Les intérêts des minoritaires : $37\,940\,834,574 * 50\% = 18\,970\,417,287$ DT

➤ MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :

- Les réserves consolidées : $5\,005\,638,333 * 71,6659\% - (2\,331\,604,592 * 100\% + 2\,939\,622,349 * 50\%)$

= - 214 080,004 DT

- Les intérêts des minoritaires : $5\,005\,638,333 * 28,3341\% - (2\,331\,604,592 * 0\% + 2\,939\,622,349 * 50\%)$

= - 51 508,604 DT

➤ MAGHREBIA IMMOBILIERE :

- Les réserves consolidées : $5\,623\,677,716 * 77,9989\% - (2\,823\,092,280 * 100\% + 2\,200\,010,000 * 50\%)$

= 463 309,478 DT

- Les intérêts des minoritaires : $5\,623\,677,716 * 22,0011\% - (2\,200\,010,000 * 50\%)$

= 137 265,958 DT

➤ **CODWAY :**

- Les réserves consolidées : $3\,905\,760,234 * 92,625\% - (3\,410\,000 * 100\% + 590\,000 * 50\%)$

= - 87 289,583 DT

- Les intérêts des minoritaires : $3\,905\,760,234 * 7,375\% - (590\,000 * 50\%)$

= - 6 950,183 DT

Note (2.1) Total réserves consolidées : 32 512 734,121 DT

Note (2.2) Total intérêts minoritaires : 19 049 224,459 DT

Partage des résultats après retraitements :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés : $7\,697\,149,173 * 100\% = 7\,697\,149,173\text{DT}$

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les résultats consolidés : $8\,206\,616,954 * 50\% = 4\,103\,308,477\text{DT}$

- Les intérêts minoritaires : $8\,206\,616,954 * 50\% = 4\,103\,308,477\text{DT}$

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les résultats consolidés : $41\,491,700 * 71,6659\% = 29\,735,400\text{DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $41\,491,700 * 28,3341\% = 11\,756,300\text{DT}$

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés : $-94\,874,708 * 77,9989\% = -74\,001,229\text{DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $-94\,874,708 * 22,0011\% = -20\,873,479\text{DT}$

➤ **CODWAY :**

- Les résultats consolidés : $-245\,889,522 * 92,625\% = -227\,755,170\text{DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $-245\,889,522 * 7,375\% = -18\,134,352\text{DT}$

Note (2.3) Total résultats consolidées : 11 528 436,652 DT

Note (2.4) Total intérêts minoritaires : 4 076 056,945 DT

Note (2.5) : Autres dettes

Note (2.5.1) : Crédoeurs divers

Le Solde de cette rubrique est alimenté principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	6 074 915,749	3 915 711,131	2 159 204,618	55,14%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	2 521 642,315	1 873 777,668	647 864,647	34,58%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	395 710,012	140 607,019	255 102,993	181,43%
<i>CODWAY</i>	133 659,659	36 739,459	96 920,200	263,80%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	17 276,693	13 252,600	4 024,093	30,36%
Total	9 143 204,428	5 980 087,877	3 163 116,551	52,89%

Note 3 : Eléments Extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finances pour l'année 2018, une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de l'année 2018 a été instituée.

La contribution de chaque filiale du groupe est détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	795 586,450	1 109 946,907	-314 360,457	-28,32%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	431 827,800	741 639,888	-309 812,088	-41,77%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	0,000	15 095,275	-15 095,275	-100,00%
<i>CODWAY</i>	0,000	1 000,000	-1 000,000	-100,00%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	0,000	250,000	-250,000	-100,00%
Total	1 227 414,250	1 867 932,070	-640 517,820	-34,29%

Note 4 : Flux de trésorerie consolidé

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note (3.1) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe MAGHREBIA

Au 31 décembre 2017, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe se sont élevés à **5 610 237,228 DT** contre **15 007 894,097 DT** au 31 décembre 2016.

Note (3.2) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe MAGHREBIA

Au 31 décembre 2017, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève à **- 4 821 820,988 DT** contre **- 673 946,390 DT** fin décembre de l'exercice précédent.

Note (3.3) Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe MAGHREBIA

Ce flux enregistre au 31 décembre 2017, un montant de **- 4 018 270,343 DT** contre **- 3 576 926,300 DT** au 31 décembre 2016.

La trésorerie au 31 décembre 2017 s'élève à **8 488 497,365 DT** contre **11 718 351,468 DT** l'exercice précédent enregistrant une variation de **- 3 229 854,103 DT**.



67, Avenue Jugurtha
1082 Mutuelle ville-Tunis – Tunisie
Tél : + 216 71 844 850 - Fax : + 216
71 844 808
Website: www.hlb-tunisia.com
E-mail : admin@hlb-tunisia.com



F.M.B.Z - KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal – Immeuble KPMG
Les berges du Lac – 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2017 faisant apparaître un total de 595 841 700 Dinars , l'état de résultat consolidé faisant apparaître un bénéfice net de 15 604 494 Dinars, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 8 488 497 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe

comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous

concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Tunis, le 19 avril 2018

P/ GS AUDIT & ADVISORY
SAMI MENJOUR



P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA
ZAMMOURI



SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 faisant ressortir un total de 20 532 882 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 200 539 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 20 478 962 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		14 560 959	15 889 292	15 370 158
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	14 560 959	15 889 292	15 370 158
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	2 473 956	1 492 363	2 470 304
Disponibilités	3.3	3 497 967	2 926 582	2 514 840
		5 971 923	4 418 945	4 985 144
TOTAL ACTIF		20 532 882	20 308 237	20 355 302
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	51 952	61 491	55 782
Autres créditeurs divers	3.5	1 968	16 981	2 014
TOTAL PASSIF		53 920	78 472	57 796
Capital	3.6	19 659 737	19 407 599	19 654 850
Sommes distribuables	3.7	819 225	822 166	642 656
Sommes distribuables des exercices antérieurs		642 255	661 840	62
Sommes distribuables de l'exercice en cours		176 970	160 326	642 594
ACTIF NET		20 478 962	20 229 765	20 297 506
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 532 882	20 308 237	20 355 302

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		181 355	243 192	846 478
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	181 355	243 192	846 478
Autres revenus		-	-	-
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	59 203	38 166	202 401
Total des revenus des placements		240 558	281 358	1 048 879
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<51 966>	<61 491>	<230 427>
Revenu net des placements		188 592	219 867	818 452
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.4	<5 879>	<21 843>	<86 343>
Résultat d'exploitation		182 713	198 024	732 109
Régularisation du résultat d'exploitation		<5 743>	<37 698>	<89 515>
Sommes distribuables de la période		176 970	160 326	642 594
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 743	37 698	89 515
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		18 332	11 816	47 757
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		<506>	19 177	25 908
Frais de négociation de titres		-	-	-
Résultat net de la période		200 539	229 017	805 774

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>200 539</u>	<u>229 017</u>	<u>805 774</u>
Résultat d'exploitation		182 713	198 024	732 109
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		18 332	11 816	47 757
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<506>	19 177	25 908
Frais de négociation de titres		-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-	<695 462>
<u>Transactions sur le capital</u>		<19 083>	<5 617 246>	<5 430 800>
Souscriptions		9 744 109	8 388 951	44 536 086
Capital		9 401 417	8 071 244	43 066 360
Régularisation des sommes non distribuables		3 048	4 550	79 964
Régularisation des sommes distribuables		339 644	313 157	1 389 762
Rachats		<9 763 192>	<14 006 197>	<49 966 886>
Capital		<9 413 763>	<13 462 140>	<48 249 824>
Régularisation des sommes non distribuables		<3 641>	<9 109>	<87 376>
Régularisation des sommes distribuables		<345 788>	<534 948>	<1 629 686>
<u>Variation de l'actif net</u>		181 456	<5 388 229>	<5 320 488>
<u>Actif net</u>				
En début de période		20 297 506	25 617 994	25 617 994
En fin de période		20 478 962	20 229 765	20 297 506
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		192 645	243 622	243 622
En fin de période		192 524	190 605	192 645
<u>Valeur liquidative</u>		106,371	106,134	105,362
<u>Taux de rendement annualisé</u>		3,88%	3,78%	3,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	25 721	126 642	132 279	0,64%
EMPRUNT NATIONAL CAT B	1 620	121 869	129 372	0,63%
Total Emprunt national		248 511	261 651	1,27%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	172 974	0,84%
AIL 2014-1 TF	5 000	200 000	207 808	1,01%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	106 620	109 691	0,53%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	160 000	164 000	0,80%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	51 342	0,25%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	120 000	120 638	0,59%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	125 903	0,61%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	200 000	201 699	0,98%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	502 495	2,45%
BH 2009	5 000	269 000	271 844	1,32%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 215 579	5,92%
BTE 2010 A	1 500	45 000	46 168	0,22%
BTE 2010 B	3 500	227 500	233 218	1,14%
BTK 2009 CAT.D	1 500	90 000	90 392	0,44%
BTK 2012/1 B	8 700	248 603	253 305	1,23%
CIL 2014/1	5 000	200 000	208 206	1,01%
CIL 2014/2	5 000	200 000	202 032	0,98%
STB 2008/2	3 000	131 250	132 035	0,64%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	116 710	0,57%
TL 2012-2 B	6 600	264 000	266 814	1,30%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	525 473	2,56%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	138 100	139 351	0,68%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	401 400	406 318	1,98%
UIB 2009/1 TR B	5 000	233 200	240 458	1,17%
UIB 2009/1 TR C	15 000	900 000	929 772	4,53%
UIB 2011/1 TR B	4 000	280 000	288 429	1,40%
UIB 2011/2	6 000	85 560	86 236	0,42%
Total Obligations de sociétés		7 113 242	7 308 890	35,60%

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	11 731	11 817	0,06%
Total FCC BIAT		11 731	11 817	0,06%

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6.00%	950	900 125	920 357	4,48%
BTA 11 MARS 2026 6.30%	1 282	1 178 206	1 195 046	5,82%
BTA 11 AOUT 2022 5.60%	1 577	1 495 637	1 560 360	7,60%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 201 765	5,85%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	1 000	973 000	1 016 646	4,95%
BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	984 615	4,80%
BTA MARS 2019 5.50%	100	99 520	99 812	0,49%
Total Bons du trésor assimilables		6 739 101	6 978 601	33,99%
Total obligations et valeurs assimilées		14 112 585	14 560 959	70,92%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 09 MAI 2018/365 J/7,61%	500 000	471 348	497 017	2,42%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	497 017	2,42%
TSB au 10 MAI 2018/90 J/8,25%	500 000	491 917	496 497	2,42%
Total émetteur TSB	500 000	491 917	496 497	2,42%
AB au 16 MAI 2018/90 J/8,23%	500 000	491 936	495 968	2,42%
Total émetteur AMEN BANK	500 000	491 936	495 968	2,42%
CIL au 26 JUIN 2018/120 J/8,35%	1 000 000	978 336	984 474	4,79%
Total émetteur CIL	1 000 000	978 336	984 474	4,79%
Total Certificats de dépôt	2 500 000	2 433 537	2 473 956	12,05%
Total placements monétaires	2 500 000	2 433 537	2 473 956	12,05%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank Pasteur	3 325 219	2 340 545	1 733 431
Amen Bank Med V	118 422	362 029	504 792
Liquidation émissions/rachats	44 773	< 400 197 >	261 642
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	16 836	17 701	18 719
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	48	-
Vente titres à encaisser	-	609 996	-
Souscription à régler	< 3 916 >	-	-
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 367 >	< 3 540 >	< 3 744 >
	<u>3 497 967</u>	<u>2 926 582</u>	<u>2 514 840</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Frais de gestion à payer	51 952	61 491	55 782
	<u>51 952</u>	<u>61 491</u>	<u>55 782</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	-	14 844	-
Redevances CMF à Payer	1 760	1 903	1 807
TCL à payer	208	234	207
	<u>1 968</u>	<u>16 981</u>	<u>2 014</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2018

Montant	19 654 850
Nombre de titres	192 645
Nombre d'actionnaires	206

Souscriptions réalisées

Montant	9 401 417
Nombre de titres	92 147
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<9 413 763>
Nombre de titres	92 268
Nombre d'actionnaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	18 332
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<506>
Régularisations des sommes non distribuables	<593>

Capital au 31 mars 2018

Montant	19 659 737
Nombre de titres	192 524
Nombre d'actionnaires	200

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	182 713	198 024	732 109
Régularisation du résultat d'exploitation	< 5 743 >	< 37 698 >	< 89 515 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	642 255	661 840	62
	<u>819 225</u>	<u>822 166</u>	<u>642 656</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2017</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	96 871	157 885	494 898
Intérêts sur BTA	84 484	85 307	351 580
	<u>181 355</u>	<u>243 192</u>	<u>846 478</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2017</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	45 706	20 609	138 864
Intérêts sur dépôt à vue	13 497	17 557	63 537
	<u>59 203</u>	<u>38 166</u>	<u>202 401</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	51 966	61 491	230 427
	<u>51 966</u>	<u>61 491</u>	<u>230 427</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	14 844	60 201
Redevance CMF	5 197	6 149	23 043
TCL	602	744	2 693
Autres Retenues	80	106	406
	<u>5 879</u>	<u>21 843</u>	<u>86 343</u>

5 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 faisant ressortir un total de 7 642 426 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 470 915 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 7 607 534 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		5 813 259	5 810 355	5 109 844
Obligations et valeurs assimilées		90 132	124 326	107 140
Titres OPCVM		149 505	338 599	137 797
	3.1	6 052 896	6 273 280	5 354 781
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	494 573	498 977	498 672
Disponibilités	3.3	1 094 957	1 758 667	1 386 663
		1 589 530	2 257 644	1 885 335
<u>Créances d'exploitations</u>				
		-	-	-
<u>Autres actifs</u>				
		-	-	-
TOTAL ACTIF		7 642 426	8 530 924	7 240 116
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	26 620	31 908	28 058
Autres créditeurs divers	3.5	8 272	10 187	6 768
TOTAL PASSIF		34 892	42 095	34 826
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	7 532 365	8 368 501	7 109 770
Sommes distribuables	3.7	75 169	120 328	95 520
Sommes distribuables des exercices antérieurs		94 645	141 263	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<19 476>	<20 935>	95 520
ACTIF NET		7 607 534	8 488 829	7 205 290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 642 426	8 530 924	7 240 116

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2018 AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 211	1 630	213 258
Dividendes	4.1	-	-	207 314
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 211	1 630	5 944
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	11 666	17 402	68 916
<i>Total des revenus des placements</i>		12 877	19 032	282 174
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<26 620>	<30 425>	<120 784>
<i>Revenu net des placements</i>		<13 743>	<11 393>	161 390
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.5	<5 843>	<9 544>	<39 182>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<19 586>	<20 937>	122 208
Régularisation du résultat d'exploitation		110	2	<26 688>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		<19 476>	<20 935>	95 520
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<110>	<2>	26 688
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		388 795	<405 954>	65 537
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		105 727	48 095	30 607
Frais de négociation de titres		<4 021>	<3 379>	<13 591>
<i>Résultat net de la période</i>		470 915	<382 175>	204 761

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 MARS 2018
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>470 915</u>	<u><382 175></u>	<u>204 761</u>
Résultat d'exploitation	<19 586>	<20 937>	122 208
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	388 795	<405 954>	65 537
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	105 727	48 095	30 607
Frais de négociation de titres	<4 021>	<3 379>	<13 591>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<u><141 114></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><68 671></u>	<u><9 355></u>	<u><1 738 716></u>
<u>Souscriptions</u>	-	-	<u>7 213</u>
Capital	-	-	6 892
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	<76>
Régularisation des sommes distribuables	-	-	397
<u>Rachats</u>	<u><68 671></u>	<u><9 355></u>	<u><1 745 929></u>
Capital	<65 099>	<9 189>	<1 720 682>
Régularisation des sommes non distribuables	<2 807>	<20>	2 038
Régularisation des sommes distribuables	<765>	<146>	<27 382>
Droit de sortie	-	-	97
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>402 244</u>	<u><391 530></u>	<u><1 675 069></u>
<u>Actif net</u>			
En début de période	7 205 290	8 880 359	8 880 359
En fin de période	7 607 534	8 488 829	7 205 290
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période	3 058	3 804	3 804
En fin de période	3 030	3 800	3 058
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 510,737</u>	<u>2 233,902</u>	<u>2 356,210</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>26,60%</u>	<u>-17,47%</u>	<u>2,52%</u>

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018</p>

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 mars 2018.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	61 000	344 616	347 883	4,55%
AMEN BANK	2 400	54 052	64 934	0,85%
ASTREE	1 930	36 687	67 589	0,88%
ASTREE DA 2017 - 1/2	1	10	14	0,00%
ATB	9 945	43 236	44 693	0,58%
ATTIJARI BANK	5 000	213 254	249 300	3,26%
BH	11 618	192 742	250 960	3,28%
BH DA 2017 - 1/5	1	3	4	0,00%
BIAT	3 150	280 289	472 182	6,18%
CARTHAGE CEMENT	49 000	115 840	107 947	1,41%
CELLCOM	34 986	223 480	82 217	1,08%
CEREALIS	2 400	11 702	11 904	0,16%
ESSOUKNA	58 035	281 598	213 569	2,79%
EURO-CYCLES	8 500	215 780	267 257	3,50%
GIF	20 000	40 385	29 520	0,39%
I.C.F	1 060	33 598	36 040	0,47%
MAGASIN GENERAL	12 047	329 255	479 338	6,27%
MIP	75 240	122 814	70 726	0,93%
OFFICEPLAST	5 772	10 433	14 378	0,19%
ONE TECH HOLDING	24 900	274 111	355 771	4,66%
SAH LILAS	25 969	295 786	373 045	4,88%
SAH LILAS DA 2017-2 - 1/17	4	2	4	0,00%
SAM	108 254	275 187	299 431	3,92%
SERVICOM	3 869	15 053	6 926	0,09%
SFBT	14 400	272 681	340 402	4,45%
SIMPAR	5 822	188 840	223 739	2,93%
SITS	9 441	21 859	21 289	0,28%
SOMOCER	45 000	81 898	54 450	0,71%
SOPAT	86 082	90 984	53 027	0,69%

SOTIPAPIER	20 100	75 524	70 330	0,92%
SOTUVER	8 921	44 213	48 834	0,64%
TELNET HOLDING	50 150	203 342	433 547	5,67%
TPR	9 820	35 525	38 161	0,50%
TUNINVEST-SICAR	10 953	98 780	65 608	0,86%
TUNIS RE	24 000	214 006	197 280	2,58%
UADH	48 275	148 663	103 405	1,35%
UIB	8 250	193 679	215 292	2,82%
UNIMED	10 466	99 172	102 263	1,34%

Total actions et droits rattachés	5 179 079	5 813 259	76,07%
--	------------------	------------------	---------------

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	149 505	1,96%
Total Titres OPCVM		132 301	149 505	1,96%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	
STB 2008/2	2 000	89 644	90 132	1,18%
Total Obligations et valeurs assimilés		89 644	90 132	1,18%
TOTAL		5 401 024	6 052 896	79,20%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

<u>Certificats de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
AMEN BANK au 31/05/2018-90J-8,31%	500 000	491 859	494 573	6,47%
Total AMEN BANK	500 000	491 859	494 573	6,47%
Total certificats de dépôts	500 000	491 859	494 573	6,47%
Total placements monétaires	500 000	491 859	494 573	6,47%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	7 174	-
Compte à terme	-	500 000	-
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	6 450	5 078	5 778
Ventes de titres à encaisser	23 516	89 628	148 543
Amen Bank Pasteur	1 100 093	1 173 228	1 296 859
Retenue à la source opérée/dépôt à vue et compte à terme	< 1 290 >	< 1 016 >	< 1 156 >
Achats de titres à régler	< 33 812 >	< 15 425 >	< 63 361 >
Total	<u><u>1 094 957</u></u>	<u><u>1 758 667</u></u>	<u><u>1 386 663</u></u>

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	7 546	8 691	7 971
Rémunération du distributeur exclusif à payer	17 607	20 279	18 600
Rémunération du dépositaire à payer	1 467	2 938	1 487
Total	<u><u>26 620</u></u>	<u><u>31 908</u></u>	<u><u>28 058</u></u>

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 224	4 989	5 016
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	-	2 793	-
TCL à payer	181	1 680	1 149
Redevance CMF	644	725	603
Autres (retenue à la source à payer)	223	-	-
Total	<u><u>8 272</u></u>	<u><u>10 187</u></u>	<u><u>6 768</u></u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2018</u>
Capital au 1^{er} janvier 2018	
Montant	7 109 770
Nombre de titres	3 058
Nombre d'actionnaires	68
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 65 099 >
Nombre de titres	28
Nombre d'actionnaires sortants	1
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 4 021 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	388 795
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	105 727
Droit de sortie	-
Régularisations des sommes non distribuables	< 2 807 >
Capital au 31 mars 2018	
Montant	7 532 365
Nombre de titres	3 030
Nombre d'actionnaires	67

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	< 19 586 >	< 20 937 >	122 208
Régularisation du résultat d'exploitation	110	2	< 26 688 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	94 645	141 263	-
	<u>75 169</u>	<u>120 328</u>	<u>95 520</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Dividendes	-	-	207 314
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>207 314</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	1 211	1 630	5 944
	<u>1 211</u>	<u>1 630</u>	<u>5 944</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	6 592	6 515	37 270
Intérêts sur dépôt à vue	5 074	10 887	31 646
	<u>11 666</u>	<u>17 402</u>	<u>68 916</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	7 546	8 691	34 465
Rémunération du distributeur	17 607	20 279	80 419
Rémunération du dépositaire	1 467	1 455	5 900
	<u>26 620</u>	<u>30 425</u>	<u>120 784</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	2 793	11 327
Honoraires du commissaire aux comptes	2 208	2 237	9 658
TCL	1 725	2 013	9 139
Redevance CMF	1 835	2 131	8 455
Autres Frais	75	370	603
	<u>5 843</u>	<u>9 544</u>	<u>39 182</u>

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.